



**BULLETIN DES SEANCES DU GRAND CONSEIL
DU CANTON DE VAUD**

N° 085

Séance du mardi 3 septembre 2019

Présidence de M. Yves Ravenel, président

Sommaire

Dépôts du 3 septembre 2019	3
<i>Interpellations</i>	3
<i>Motions</i>	4
<i>Postulats</i>	4
<i>Questions</i>	4
Communications du 3 septembre 2019	5
<i>Réponses du Conseil d'Etat aux simples questions, résolutions, déterminations et pétitions</i>	5
<i>Réception du nouveau président du Grand Conseil à Trélex</i>	5
Démission du 3 septembre 2019	5
<i>Bureau du Grand Conseil – M. Etienne Räss, député</i>	5
Interpellation Florence Gross et consorts – Le processus de convergence des pratiques salariales dans le secteur sanitaire vaudois est-il réellement maîtrisé ? (19_INT_384)	6
<i>Texte déposé</i>	6
<i>Développement</i>	7

Interpellation Stéphane Montangero et consorts au nom du groupe socialiste – Fermeture des bureaux de Poste : La Gottaz fait déborder le vase ! (19_INT_379)	7
<i>Texte déposé</i>	7
<i>Développement</i>	8
Interpellation Stéphane Rezzo et consorts – Que compte faire le Conseil d’Etat avec les subsides indus ? (19_INT_380).....	10
<i>Texte déposé</i>	10
<i>Développement</i>	10
Interpellation Cédric Weissert – Reconnaissance d’intérêt public – Deux poids, deux mesures ? (19_INT_381)	11
<i>Texte déposé</i>	11
<i>Développement</i>	11
Interpellation Christelle Luisier Brodard et consorts – Désenclaver la Broye et assurer une liaison ferroviaire rapide vers Fribourg et Berne : un postulat à accélérer ? (19_INT_382)	11
<i>Texte déposé</i>	11
<i>Développement</i>	12
Interpellation Florence Bettschart-Narbel – Rougeole : quelle est la situation dans le canton de Vaud ? (19_INT_383).....	13
<i>Texte déposé</i>	13
<i>Développement</i>	13
Interpellation Arnaud Bouverat et consorts – Question de fonds : quelles mesures le canton de Vaud est-il prêt à prendre pour renforcer la sécurité du convoyage de fonds ? (19_INT_385)	14
<i>Texte déposé</i>	14
<i>Développement</i>	14
Postulat Léonore Porchet et consorts – Envie d’un cocktail de pesticides de synthèse ? Ouvrez le robinet ! (19_POS_157).....	15
<i>Texte déposé</i>	15
<i>Développement</i>	16
Postulat Jean Tschopp et consorts – Faciliter l’accès aux fécondations in vitro (FIV) (19_POS_158)	17
<i>Texte déposé</i>	17
<i>Développement</i>	17
Motion Hadrien Buclin et consorts – Pour un contrôle de l’argent public par le Contrôle cantonal des finances (CCF) plus indépendant et plus transparent (19_MOT_105)	18
<i>Texte déposé</i>	18
<i>Développement</i>	19
Résolution Yvan Pahud au nom du groupe UDC – Sortir les produits agricoles de l’accord avec le Mercosur pour la survie de notre agriculture et la santé de nos enfants (19_RES_032)	19
<i>Texte déposé</i>	19

Développement	19
Initiative Raphaël Mahaim et consorts – Traité de libre-échange avec le Mercosur : Vaud doit s’engager pour un référendum (19_INI_018)	21
Texte déposé	21
Développement	21

La séance est ouverte à 9 h 30.

Séance du matin

Sont présent-e-s : Mmes et MM. Taraneh Aminian, Sergei Aschwanden, Claire Attinger Doepper, Anne Baehler Bech, Stéphane Balet, Céline Baux, Alexandre Berthoud, Anne Sophie Betschart, Florence Betschart-Narbel, Jean-Luc Bezençon, Mathieu Blanc, Guy-Philippe Bolay, Arnaud Bouverat, Alain Bovay, Hadrien Buclin, Marc-Olivier Buffat, Sonya Butera, Josephine Byrne Garelli, Jean-François Cachin, Sébastien Cala, François Cardinaux, Jean-Daniel Carrard, Carine Carvalho, Jean-François Chapuisat, Amélie Cherbuin, Alberto Cherubini, Christine Chevalley, Jean-Bernard Chevalley, Jean-Rémy Chevalley, Jean-Luc Chollet, Jérôme Christen, Dominique-Ella Christin, Aurélien Clerc, Philippe Cornamusaz, Régis Courdesse, Laurence Creteigny, Nicolas Croci Torti, Muriel Cuendet Schmidt, Julien Cuérel, Fabien Deillon, Alexandre Démétriadès, Pierre Dessemontet, Grégory Devaud, Daniel Develey, Jean-Michel Dolivo, Carole Dubois, Thierry Dubois, Philippe Ducommun, José Durussel, Cédric Echenard, Olivier Epars, Séverine Evéquo, Pierre-Alain Favrod, Yves Ferrari, Isabelle Freymond, Sylvain Freymond, Circé Fuchs, Hugues Gander, Guy Gaudard, Maurice Gay, Jean-Marc Genton, Philippe Germain, Olivier Gfeller, Jean-Claude Glardon, Nicolas Glauser, Sabine Glauser Krug, Yann Glayre, Florence Gross, Valérie Induni, Nathalie Jaccard, Jessica Jaccoud, Vincent Jaques, Philippe Jobin, Rebecca Joly, Vincent Keller, Philippe Liniger, Didier Lohri, Yvan Luccarini, Christelle Luisier Brodard, Raphaël Mahaim, Axel Marion, Stéphane Masson, Claude Matter, Olivier Mayor, Daniel Meienberger, Martine Meldem, Serge Melly, Roxanne Meyer Keller, Laurent Miéville, Maurice Mischler, Gérard Mojon, Stéphane Montangero, Pierre-François Mottier, Sarah Neumann, Maurice Neyroud, Yves Paccaud, Yvan Pahud, Pierre André Pernoud, Olivier Petermann, Sylvie Podio, François Pointet, Léonore Porchet, Jean-Louis Radice, Pierre-Yves Rapaz, Etienne Räss, Yves Ravenel, Aliette Rey-Marion, Stéphane Rezso, Claire Richard, Werner Riesen, Anne-Lise Rime, Pierre-André Romanens, Pierrette Roulet-Grin, Denis Rubattel, Daniel Ruch, Alexandre Rydlo, Graziella Schaller, Carole Schelker, Valérie Schwaar, Claude Schwab, Patrick Simonin, Eric Sonnay, Jean-Marc Sordet, Felix Stürner, Nicolas Suter, Muriel Thalman, Jean-François Thuillard, Maurice Treboux, Daniel Trolliet, Jean Tschopp, Christian Van Singer, Vassilis Venizelos, Pierre Volet, Philippe Vuillemin, Marc Vuilleumier, Marion Wahlen, Cédric Weissert, Andreas Wüthrich, Georges Zünd, Pierre Zwahlen. (140)

Sont absent-e-s : 10 député-e-s.

Dont excusé-e-s : Mmes et MM. Suzanne Jungclaus Delarze, Catherine Labouchère, Anne-Laure Métraux-Botteron, Delphine Probst, Myriam Romano-Malagrifa, Jean-Marc Nicolet. (6)

Dépôts du 3 septembre 2019

Interpellations

En vertu de l’article 116 de la Loi sur le Grand Conseil, les interpellations suivantes ont été déposées :

1. Interpellation Marc Vuilleumier – CDD ou CDI : une lettre qui change beaucoup ! (19_INT_386)
2. Interpellation José Durussel et consorts – Les Loups vont-ils s’installer dans la bergerie ? (19_INT_387)

Ces interpellations seront développées ultérieurement.

Motions

En vertu de l’article 120 de la Loi sur le Grand Conseil, les motions suivantes ont été déposées :

1. Motion Jean-Michel Dolivo et consorts – Les député-e-s ne doivent plus bénéficier de privilèges fiscaux ! (19_MOT_106)
2. Motion Yvan Luccarini et consorts – Vers une réduction du temps de travail pour le personnel de l’Etat de Vaud (19_MOT_107)

Ces motions seront développées ultérieurement.

Postulats

En vertu de l’article 119 de la Loi sur le Grand Conseil, les postulats suivants ont été déposés :

1. Postulat Carine Carvalho et consorts – Comment va la santé des personnes détenues dans les prisons vaudoises ? (19_POS_159)
2. Postulat Catherine Labouchère et consorts – Mesures de la qualité et des coûts hospitaliers et extra-hospitaliers : une étude utile pour anticiper. (19_POS_160)

Ces postulats seront développés ultérieurement.

Questions

En vertu de l’article 113 de la Loi sur le Grand Conseil, les questions suivantes ont été déposées :

1. Simple question Didier Lohri – Hydro-rétenteur, produit efficient ou pas pour la gestion de l’eau dans les alpages et l’agriculture ? (19_QUE_044)

« Lors du débat sur l’eau et les étangs d’accumulation des alpages suite au postulat Durussel et les interpellations Dubois et moi-même, le Conseil d’Etat a répondu de façon énergique sur le fait qu’il existe presque toutes les mesures pour résoudre les problèmes d’eau pour les alpages dans le futur guide que l’administration cantonale a élaboré par le Service du développement territorial (SDT), la Direction générale de l’environnement (DGE) et la Direction générale de l’agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV).

Comme annoncé lors de débat en plénum, je me permets de revenir sur un autre point que ma remarque au sujet de l’analyse des réseaux d’eau sous pression proches des alpages pour alimenter les étangs sans surcharger les routes entre le Léman et les Alpes ou le Jura.

De plus en plus de sociétés proposent des hydro-rétenteurs permettant 50% à 80% d’économie d’eau pour un résultat identique à la plantation ou à la culture.

C’est ainsi que j’ai l’honneur de poser la question suivante au Conseil d’Etat :

Est-ce que les engrais hydro-rétenteurs, activateurs de croissance, ont été étudiés par les services de l’Etat pour soit :

- a) être pris en considération dans le guide car ils sont véritablement naturels et ne provoquent pas d’effets négatifs, donc à subventionner, ou
 - b) être proscrits immédiatement de toutes utilisations pour éviter de fortes pollutions des nappes phréatiques ou des eaux de surface ? »
2. Simple question François Pointet – Est-ce que le Conseil d’Etat attend la fin des moteurs thermiques ? (19_QUE_045)

« Le 19 juin 2018, j'ai eu le plaisir de développer l'interpellation « Acquisition de véhicules respectueux de l'environnement, l'Etat traîne-t-il les pieds ? ». Visiblement il n'y a pas que dans l'acquisition que l'Etat traîne les pieds.

D'où ma question : est-ce que le Conseil d'Etat attend la fin des moteurs thermiques pour apporter une réponse à mes questions ? »

Ces questions sont transmises au Conseil d'Etat.

Communications du 3 septembre 2019

Réponses du Conseil d'Etat aux simples questions, résolutions, déterminations et pétitions

Durant la semaine écoulée, le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil la réponse suivante :

Réponse du Conseil d'Etat à la détermination Muriel Thalmann sur la réponse du Conseil d'Etat à son interpellation – Violences domestiques : pour l'instauration de mesures plus coercitives envers l'auteur-e de violences domestiques (16_INT_550)

Réception du nouveau président du Grand Conseil à Trélex

Le président : — J'espère que nous serons nombreux, cet après-midi à Trélex pour honorer le travail du comité d'organisation. Je dois vous dire très franchement que le comité s'est plié en quatre pour vous recevoir comme il se doit à Trélex. J'espère donc que vous participerez nombreux à la réception. Si vous avez oublié de vous inscrire ou oublié votre carton d'invitation, n'hésitez pas à m'en demander un, car j'en ai encore et si vous n'êtes pas inscrit, ce n'est pas grave : vous pouvez tout de même venir et nous nous ferons un plaisir de vous accueillir à Trélex.

Démission du 3 septembre 2019

Bureau du Grand Conseil – M. Etienne Räss, député

Le président : — Je vous donne lecture de la lettre reçue de M. Etienne Räss.

« Monsieur le président du Grand Conseil,

Un changement professionnel intervenu au 1^{er} janvier 2019 m'oblige à constater qu'il est désormais difficile pour moi de cumuler ma charge de travail à celle de député et de membre du Bureau du Grand Conseil. A plus forte raison, mon nouveau poste serait impossible à concilier, à terme, avec une éventuelle charge de présidence de notre Parlement. J'ai ainsi le regret de vous présenter ma démission du Bureau du Grand Conseil à dater du 4 septembre 2019. La Charte des élus Verts précise qu'en cas de surcharge répétée, nous privilégions de nous libérer de notre fonction plutôt que d'accomplir un travail de manière insuffisante. J'ai donc choisi de me concentrer uniquement sur mes tâches de député, une fonction déjà pleine de défis. Il est peu courant de quitter le Bureau, si ce n'est après une année de présidence ! J'espère toutefois pouvoir compter sur votre compréhension, ainsi que sur celle d'autres députées et députés qui connaissent, comme moi, les contingences de la politique de milice. Je tiens à remercier les membres du Bureau ainsi que le Secrétariat général du Grand Conseil pour la confiance qu'ils m'ont témoignée durant cette année. Le travail effectué ensemble, dans un respect mutuel, me laissera un excellent souvenir et le regret de ne pas pouvoir poursuivre ces échanges. Je souhaite également remercier mon groupe pour son appui dans ma démission. Je me réjouis de poursuivre avec lui mon mandat, en tant que député, mandat pour lequel je continuerai à m'engager

avec motivation et assiduité. Je tiens finalement à formuler mes meilleurs vœux de réussite à la personne qui sera élue à ma place. En vous priant de croire, monsieur le président du Grand Conseil, à l'expression de mes sentiments cordiaux et respectueux. »

Monsieur le député, nous prenons acte de votre démission et nous porterons votre remplacement au sein du Bureau à l'ordre du jour d'une prochaine séance du Grand Conseil. Cela dit, au nom du Grand Conseil, je vous remercie pour tout le travail accompli au sein du Bureau et vous souhaite d'ores et déjà plein succès dans votre nouveau mandat professionnel.

Interpellation Florence Gross et consorts – Le processus de convergence des pratiques salariales dans le secteur sanitaire vaudois est-il réellement maîtrisé ? (19_INT_384)

Texte déposé

En date du 1^{er} mai 2019, le Conseil d'Etat a reconnu la grille salariale de la nouvelle convention collective de travail de l'Hôpital Riviera-Chablais (HRC) comme constituant la norme dans le secteur sanitaire parapublic vaudois, à compter du 1^{er} septembre 2019 dans les Etablissements médico-sociaux (EMS) et d'ici au 1^{er} janvier 2020 dans les hôpitaux et les soins à domicile. Il annonce avoir pris acte des coûts maximums d'une telle bascule à hauteur de 13 millions.

Suite à cette décision, le groupe PLR, par l'intermédiaire des députés Berthoud, Gross et Mojon, a déposé divers textes afin d'obtenir des réponses sur les modalités, entre autres financières, d'une telle bascule. En effet, dès le départ, le montant de 13 millions a été remis en question, notamment par les faitières concernées.

De plus, cette décision fait suite au postulat Vuillemin, qui lui, ciblait la revalorisation salariale des professions de soins. Or, la décision prise par le Conseil d'Etat concerne l'entier des métiers et fonctions alors que certains d'entre eux bénéficient de salaires déjà élevés. Cette décision engendrera donc de nouvelles inégalités entre autres avec le secteur privé, notamment dans le secteur hôtelier/cuisine. Il est clair que le groupe PLR ne remet pas en question la revalorisation demandée des professions de soins.

Les premières estimations faites par certains EMS montrent que les 2 francs supplémentaires par jour octroyés dès le 1^{er} juillet sur le financement résiduel des soins ne sont de loin pas suffisants pour financer une telle bascule. De plus, la question se pose sur la légalité d'un tel financement sachant qu'il n'est pas destiné uniquement aux soins, mais à toutes les professions déployées dans les EMS. Enfin, s'agissant de subventions, l'impact sur le budget du canton ne peut être considéré comme nul.

Les EMS et Hôpitaux, lors d'un éventuel bénéfice, sont encouragés par l'Etat à effectuer des investissements tant mobiliers qu'immobiliers, ceux-ci n'étant pas toujours subventionnés par le canton. S'ils doivent financer la majorité de la bascule, comment pourraient-ils poursuivre de tels investissements ?

En espérant obtenir rapidement des réponses aux textes déjà déposés à ce sujet, nous posons les questions complémentaires suivantes :

1. Le Conseil d'Etat peut-il confirmer que le montant de 13 millions de francs est suffisant pour tenir compte des effets financiers et budgétaires de la bascule ?
2. Le Conseil d'Etat peut-il indiquer précisément comment sera financée la « convergence » de la grille salariale CCT-SAN vers celle de l'HRC et quelles sont les aides budgétaires complémentaires qui devront être apportées par le canton dans le cadre de ce processus en 2020-2022, voire de manière pérenne ?
3. Le Conseil d'Etat peut-il indiquer quel est l'impact que peut avoir ce financement, voire des financements complémentaires sur le montant de la facture sociale ?

4. En cas de perte/déficit des institutions concernées (Fédération des hôpitaux vaudois, Association vaudoise d'aide et de soins à domicile, EMS...), le Conseil d'Etat entend-il diminuer les dotations minimales imposées au détriment du bien-être du résident/patient ?
5. Le Conseil d'Etat peut-il confirmer que cette revalorisation salariale atteindra le but visé par le postulat Vuillemin, soit que le salaire des infirmières d'EMS, à diplômes, expériences et ancienneté égaux, soit aligné sur ceux du CHUV ?
6. Est-il envisageable de différer la mise en œuvre de cette décision afin de mesurer l'ensemble des paramètres et coûts y relatifs, mais également de permettre aux partenaires concernés de maîtriser l'ensemble des conséquences tant financières qu'opérationnelles ?

Nous remercions le Conseil d'Etat de ses promptes réponses.

Ne souhaite pas développer.

(Signé) Florence Gross
et 32 cosignataires

Développement

L'auteure n'ayant pas souhaité développer son interpellation en plénum, celle-ci est renvoyée au Conseil d'Etat qui y répondra dans un délai de trois mois.

Interpellation Stéphane Montangero et consorts au nom du groupe socialiste – Fermeture des bureaux de Poste : La Gottaz fait déborder le vase ! (19_INT_379)

Texte déposé

Samedi 24 août, plus de cent personnes manifestent devant le bureau de Poste de La Gottaz, à Morges, dans le centre commercial du même nom, pour demander la non-fermeture de l'office de poste de La Gottaz, menacé comme beaucoup trop d'autres. Cette forte mobilisation des usagers, des représentants politiques et des syndicats rappelle l'attachement de la population non pas à La Poste SA, qui veut générer des profits, mais bien à SA Poste.

Car il est bon de rappeler que La Poste appartenant à la Confédération, est propriété de toutes et tous. En ce sens, de nombreux textes, dans notre canton ou au Parlement fédéral, ont été déposés et le seront sans doute encore, demandant que la feuille de route de destruction systématique du réseau postal soit abrogée, ou à tout le moins qu'elle soit arrêtée, le temps que le Parlement fédéral statue sur une nouvelle loi postale. Des efforts doivent redoubler en ce sens pour parvenir au moins à appuyer sur le bouton « STOP / PAUSE ».

Or, la fermeture du bureau de poste de La Gottaz interpelle encore davantage qu'usuellement. Située idéalement dans un centre commercial fortement fréquenté, cette synergie n'est pas du tout utilisée. Au contraire : la tactique de la réduction des horaires pour ensuite justifier une fermeture est déployée à plein, de manière crasse. Alors que le centre commercial est ouvert toute la semaine de 8h00 à 18h45 (20h00 le vendredi soir) et le samedi de 8h00 à 18h00, les horaires du bureau de La Gottaz sont :

Lundi – vendredi : 8h30 - 10h00 et 14h00 - 18h00.

Samedi : 10h00 - 12h30

Tout cela va à l'encontre non seulement du service public, du service au public, mais aussi de toute logique commerciale. Nous avons affaire ici à du pur dogmatisme idéologique, sans aucune logique. Ou l'application technocratique de celui-ci. Le fait de ne pas tenir compte du développement du futur quartier Eglantine (près de 1000 habitant-e-s) ou qu'il ne soit pas tenu compte des reports de transports peuvent être cités en exemple.

En conséquence de ce qui précède, nous posons au Conseil d'Etat les questions suivantes :

- 1) Quelle est l'appréciation du Conseil d'Etat sur la suite des fermetures des bureaux de Poste dans notre canton et sur le cas particulier de La Gottaz ?
- 2) Le Conseil d'Etat compte-t-il demander un rendez-vous au nouveau directeur général de la Poste qui, dans une récente interview¹, indique vouloir rétablir le dialogue ?
- 3) Plus spécifiquement, le Conseil d'Etat a-t-il l'intention de demander des explications sur les raisons qui amènent La Poste à ne pas tenir compte des développements démographiques dans son plan de fermeture des offices de poste ?
- 4) Quelles autres mesures le Conseil d'Etat entend-il prendre pour stopper enfin cette hémorragie ?

Nous remercions d'avance le Conseil d'Etat pour ses réponses.

Pour le Groupe socialiste,

Souhaite développer.

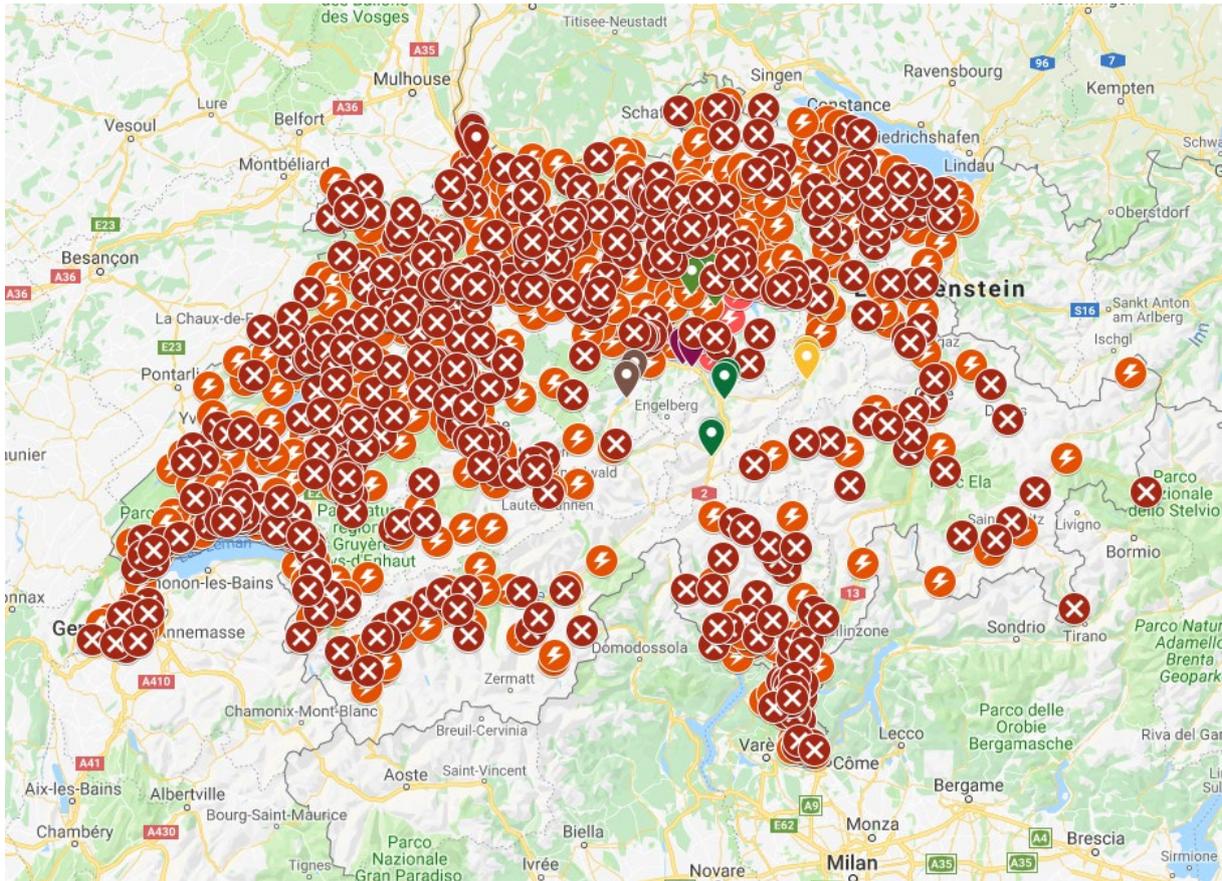
*(Signé) Pour le groupe socialiste,
Stéphane Montangero*

Développement

M. Stéphane Montangero (SOC) : — Samedi 24 août dernier, plus de cent personnes ont manifesté devant le bureau de poste de La Gottaz, à Morges, dans le Centre commercial du même nom, pour demander la non-fermeture de l'Office de poste de La Gottaz, menacé comme beaucoup trop d'autres. Cette forte mobilisation des usagers, des représentants politiques et des syndicats rappellent l'attachement de la population, non pas à La Poste SA, qui veut générer des profits, mais bien à sa poste, à leur poste, à notre poste à toutes et à tous. Pour maximiser les profits, La Poste SA s'applique à effectuer une destruction systématique des offices de poste.

(Un document est projeté.)

¹ *La Côte*, édition du 23 août 2019.



Offices de postes sur le point d'être fermés  ou menacés  en 2019 / 2020.

Source : www.syndicom.ch

Cette carte me semble parler d'elle-même ! Elle correspond visiblement au travail appliqué de quelques technocrates qui ne vont jamais sur le terrain, n'entendent pas la population, mais appliquent une feuille de route minutieusement planifiée. On dirait qu'ils utilisent un compas pour tracer un cercle de 2 kilomètres, pour commencer, puis de trois, de cinq, de dix et au final, combien restera-t-il d'offices de poste pour notre canton ? Certains objecteront qu'une pharmacie va reprendre les activités et deviendra ainsi une agence postale. Mais, il faut rappeler qu'une agence postale n'est pas un office de poste et qu'un certain nombre de services aux clients ne peuvent pas être accomplis par ces agences postales : le service à la clientèle, les services après-vente, les réclamations de clients, les procès-verbaux de colis endommagés, ouverts ou perdus. Ou alors pour Postfinance : le service après-vente, l'échange de cartes, un nouveau code d'accès, rien de cela n'est possible. De même, un retrait en cash de plus de 500 francs, parce que vous avez une urgence, n'est pas non plus possible. D'autres prestations sont aussi concernées : l'achat et le dépôt de plaques de voiture, une demande d'extrait de casier judiciaire, etc. Comme on le voit, ce n'est plus du tout la même chose. Il faut arrêter de vouloir faire croire qu'une agence postale, c'est la même chose qu'un office postal.

Bref, vous aurez compris que la fermeture de la poste de La Gottaz, c'est la gottaz qui fait déborder le vase ! C'est pourquoi nous interpellons le Conseil d'Etat avec une nouvelle série de questions et nous espérons de sa part des réponses rapides, montrant ainsi qu'il partage les préoccupations de la population qui s'est massivement mobilisée samedi dernier et qu'il exerce toutes les pressions possibles sur Berne pour que le géant jaune pèse enfin sur le bouton STOP/PAUSE de son plan de destruction massive du réseau postal. Je remercie par avance le Conseil d'Etat.

L'interpellation est renvoyée au Conseil d'Etat qui y répondra dans un délai de trois mois.

Interpellation Stéphane Rezso et consorts – Que compte faire le Conseil d’Etat avec les subsides indus ? (19_INT_380)

Texte déposé

Ces dernières années, de nombreux contribuables, sous la pression de l’entrée en vigueur prochaine de l’échange automatique de renseignements, ont effectué des déclarations spontanées auprès de l’Administration cantonale des impôts (ACI) pour régulariser leur situation. Des avoirs, des biens non déclarés ou des revenus sont désormais apparus dans leurs déclarations d’impôt.

Il semble qu’une partie de ces contribuables aient auparavant bénéficié du filet social vaudois dans une mesure supérieure à celle à laquelle ils auraient eu droit, s’ils avaient correctement déclaré leurs avoirs ou leurs revenus. Outre le fait que ce comportement est peut-être susceptible de tomber sous le coup de la loi pénale, il apparaît logique que les subsides indus soient restitués à l’organisme qui les a alloués. Nous avons donc l’honneur de poser les questions suivantes au Conseil d’Etat :

- Sur les cinq dernières années, combien d’annonces spontanées de contribuables bénéficiant de mesures sociales ont-elles été déposées auprès du fisc vaudois, afin de régulariser leur situation alors qu’ils ne s’étaient pas acquittés entièrement de leur dû ?
- Les services de l’administration ont-ils réclamé la restitution des montants indûment perçus ? Si non, pourquoi ?
- A combien s’élèvent annuellement les montants versés à des bénéficiaires indélicats ?
- Ceux-ci ont-ils été dénoncés à l’autorité pénale ? Si non, pourquoi ?

Nous remercions d’avance le Conseil d’Etat pour ses réponses.

Souhaite développer.

*(Signé) Stéphane Rezso
et 34 cosignataires*

Développement

M. Stéphane Rezso (PLR) : — Ces dernières années, de nombreux contribuables, sous la pression de l’entrée en vigueur prochaine de l’échange automatique de renseignements, ont effectué des déclarations spontanées auprès de l’Administration cantonale des impôts (ACI) pour régulariser leur situation. Les avoirs, les biens non déclarés comme des maisons, des appartements ou des revenus, sont désormais apparus dans leur déclaration d’impôt. Il semble qu’une partie de ces contribuables aient auparavant bénéficié du filet social vaudois dans une mesure supérieure à celle à laquelle ils auraient eu droit s’ils avaient correctement déclaré leurs avoirs ou leurs revenus. Il apparaît logique que les subsides indus soient restitués à l’organisme qui les a alloués. J’ai donc l’honneur de poser quelques questions au Conseil d’Etat, principalement pour savoir, sur les cinq dernières années :

- Combien d’annonces spontanées de contribuables bénéficiant de mesures sociales ont-elles été déposées auprès du fisc vaudois afin de régulariser leur situation alors qu’ils ne s’étaient pas acquittés entièrement de leurs dus ?
- A combien s’élèvent les montants versés à des bénéficiaires indélicats ?
- Les services de l’administration ont-ils réclamé la restitution des montants qui n’ont pas été correctement versés ?

Je remercie d’avance le Conseil d’Etat pour ses réponses.

L’interpellation est renvoyée au Conseil d’Etat qui y répondra dans un délai de trois mois.

**Interpellation Cédric Weissert – Reconnaissance d'intérêt public – Deux poids, deux mesures ?
(19_INT_381)**

Texte déposé

Un récent article paru dans *24heures* faisait mention de différences de traitement dans le cadre de la déclaration liminaire d'intérêt public, pièce principale d'un dossier de candidature à une reconnaissance de l'Etat.

En effet, une question portant sur la non-discrimination liée à l'orientation sexuelle a été incluse dans la déclaration à la communauté évangélique, mais cette question n'apparaît, apparemment pas, dans la déclaration pour les anglicans ou les musulmans.

J'ai donc l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Pour quelles raisons y a-t-il une différence de traitement entre les communautés, d'autant plus sur une question sensible comme celle-ci ?
2. Les déclarations seront-elles unifiées afin d'assurer une égalité de traitement entre toutes les communautés ?

Je remercie par avance le Conseil d'Etat pour ses réponses.

Souhaite développer.

(Signé) Cédric Weissert

Développement

M. Cédric Weissert (UDC) : — Un article paru récemment dans le *24heures* faisait mention de différences de traitement dans le cadre de la déclaration liminaire d'intérêt public, pièce principale d'un dossier de candidature à une reconnaissance de l'Etat. Dans un contexte délicat où les questions de la non-discrimination liée à l'orientation sexuelle, ainsi que l'égalité entre hommes et femmes sont centrales, nous nous devons d'être les garants d'une égalité de traitement entre les différentes communautés. Il serait en effet préjudiciable qu'une communauté religieuse puisse être avantagée, ou tout du moins soupçonnée de l'être, par rapport à une autre.

Malheureusement, il semble que l'égalité de traitement ne soit pas respectée, puisque le journal déjà cité faisait mention d'une question portant sur la non-discrimination liée à l'orientation sexuelle, qui aurait été incluse dans la déclaration concernant la communauté évangélique, alors qu'elle n'apparaît pas dans la déclaration d'autres communautés citées dans mon interpellation. Je m'étonne donc de la situation, car je souhaite une totale égalité de traitement afin d'éviter, comme je l'ai déjà mentionné, qu'une communauté puisse se sentir lésée vis-à-vis d'une autre, d'autant plus sur un sujet aussi important que délicat. Je remercie donc le Conseil d'Etat pour ses réponses aux deux questions qui figurent dans le texte de mon interpellation.

L'interpellation est renvoyée au Conseil d'Etat qui y répondra dans un délai de trois mois.

Interpellation Christelle Luisier Brodard et consorts – Désenclaver la Broye et assurer une liaison ferroviaire rapide vers Fribourg et Berne : un postulat à accélérer ? (19_INT_382)

Texte déposé

En 2013 déjà, la soussignée a déposé un postulat, ensuite voté par notre Parlement, visant à désenclaver la Broye et à assurer une liaison ferroviaire rapide vers Fribourg et Berne. Pour rappel, ce postulat demandait au Conseil d'Etat d'envisager la construction d'une ligne nouvelle entre Lausanne et Vauderens. Ce parcours, formé de deux tunnels et entrecoupé d'une traversée de la Broye aux alentours d'Oron, serait d'une longueur d'une vingtaine de kilomètres contre un tracé actuel d'environ 30 kilomètres. Les avantages de ce parcours seraient nombreux, non seulement pour la Broye, avec

une diminution du temps de parcours entre Payerne et Lausanne d'une dizaine de minutes, mais aussi pour tout le canton et pour cette colonne vertébrale qu'est l'axe Lausanne-Berne.

Aujourd'hui, cette idée reprend une nouvelle vigueur, suite à l'adoption sur le plan fédéral, en juin dernier, du programme de développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire. Etape d'aménagement 2035. Dans ce cadre, une proposition portée par M. Olivier Français, et visant à intégrer, dans les études, d'ici à 2026, l'accélération et l'extension de capacité entre Lausanne et Berne, a passé la rampe du Parlement. Cette proposition avait aussi l'appui des conseillers d'Etat en charge dans les cantons de Vaud et Fribourg, soit Mme Nuria Gorrite et M. Jean-François Steiert. Ce résultat marque une victoire d'étape importante, qu'il s'agit de ne pas galvauder, afin d'être prêt pour 2026. La question, par exemple, des variantes de tracés, ainsi que de la réservation des terrains y relatifs, sera déterminante dans ce contexte.

J'ai dès lors l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- Comment le Conseil d'Etat envisage-t-il d'intervenir et de participer aux travaux d'études du projet d'accélération et d'extension de capacité entre Lausanne et Berne susmentionnés ?
- Des contacts ont-ils déjà été pris dans ce sens avec l'Office fédéral des transports (OFT) et le canton de Fribourg ?
- Est-il notamment prévu de procéder à une détermination et à une réservation des terrains nécessaires auxdits travaux, sur le plan de l'aménagement du territoire ? Si oui, de quelle manière et dans quels délais ?
- Un préfinancement des études est-il imaginé par le canton de Vaud dans le cadre de ce projet ? Si non, pour quelles raisons ? Si oui, de quelle manière ?

Je remercie par avance le Conseil d'Etat de ses réponses.

Souhaite développer.

*(Signé) Christelle Luisier Brodard
et 2 cosignataires*

Développement

Mme Christelle Luisier Brodard (PLR) : — Depuis 1980, le transport ferroviaire a plus que doublé, le fret ferroviaire a augmenté de 40 % et, on le sait, en dépit des investissements déjà consentis ces dernières années, de nombreuses lignes connaissent des problèmes de capacité. C'est en particulier vrai pour la « colonne vertébrale » de la liaison Lausanne-Berne dont le temps de parcours est perçu comme un point noir du réseau. En 2013 déjà, j'avais déposé un postulat, adopté par le Parlement, concernant la construction d'une nouvelle ligne entre Lausanne et Vauderens, qui permettrait une liaison ferroviaire rapide entre Lausanne et Berne, ainsi que de désenclaver la Broye par une piqûre de raccordement. Cette idée renaît avec l'adoption, en juin dernier, sur le plan fédéral, du Programme de développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire, étape d'aménagement 2035. Faisant suite à une proposition d'Olivier Français, proposition qui avait d'ailleurs été soutenue par les cantons de Vaud et de Fribourg, des études — qui seront réalisées d'ici 2026 — ont été intégrées dans ce programme en vue d'une accélération et de l'extension de capacité sur la ligne Lausanne-Berne. C'est donc une victoire d'étape qu'il s'agit de ne pas galvauder. C'est la raison pour laquelle je demande, par le biais de cette interpellation, de quelle manière le canton de Vaud entend s'inscrire dans le cadre de ces études. Comment pense-t-il intervenir et participer aux travaux d'études ? Des contacts ont-ils déjà été pris dans ce sens avec l'Office fédéral des transports (OFT) et le canton de Fribourg ? Deux points sont primordiaux dans ce cadre. D'une part, la question foncière : pense-t-on réserver des terrains qui seraient nécessaires à ces travaux sur le plan de l'aménagement du territoire ? On sait à quel point cela est compliqué par rapport à la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT). D'autre part, la question financière — le nerf de la guerre — se pose aussi : le canton de Vaud imagine-t-il un préfinancement de ces études dans le cadre de ce projet ? Je remercie par avance le Conseil d'Etat pour ses réponses.

L'interpellation est renvoyée au Conseil d'Etat qui y répondra dans un délai de trois mois.

Interpellation Florence Bettschart-Narbel – Rougeole : quelle est la situation dans le canton de Vaud ? (19_INT_383)

Texte déposé

L'Office fédéral de la santé a annoncé, pour début 2019, une recrudescence des cas de rougeole en Suisse. De début janvier au 16 juillet 2019, 204 cas de rougeole ont été enregistrés en Suisse, soit plus de 8 fois plus que pour la même période de l'année précédente (25 cas).

La Suisse vise l'élimination de la rougeole, qui n'est possible que si 95 % de la population est immune pour la rougeole, chiffre qui n'est pas encore atteint.

Les chiffres concernant le canton de Vaud ne sont pas précisés.

La vaccination permet non seulement de se protéger soi-même, mais aussi de protéger les personnes fragiles, par exemple celles qui ne peuvent pas être vaccinées pour des raisons de santé, les nourrissons ou les femmes enceintes.

J'ai donc l'honneur de poser au Conseil d'Etat les questions suivantes :

1. Combien de cas de rougeoles sont-ils survenus dans le canton de Vaud entre 2015 et 2019, pour chaque année ?
2. Quel est le taux d'immunité de la rougeole dans le canton de Vaud ?
3. Que se passe-t-il lorsqu'un enfant entrant en crèche ou à l'école n'est pas vacciné ?
4. Quelles sont les mesures prises en cas de flambée de cas de rougeole ?

Je remercie par avance le Conseil d'Etat pour ses réponses.

Souhaite développer.

(Signé) Florence Bettschart-Narbel

Développement

Mme Florence Bettschart-Narbel (PLR) : — Mon interpellation concerne la recrudescence des cas de rougeole en Suisse. Du 1^{er} janvier au 16 juillet 2019, 204 cas de rougeole ont été enregistrés en Suisse, soit plus de huit fois plus qu'au cours de la même période, l'année précédente, qui n'avait connu que 25 cas. La Suisse vise l'élimination de la rougeole, ce qui n'est possible que si 95 % de la population est immune pour cette maladie. Cette proportion n'est pas encore atteinte et les chiffres concernant le canton de Vaud ne sont pas précisés dans la communication de l'Office fédéral de la santé.

Depuis la rédaction de mon interpellation, des communications de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ont précisé que, de manière générale, on constate, en Europe, une recrudescence des cas de rougeole, au point que quatre pays — le Royaume-Uni, la Grèce, l'Albanie et la République tchèque — ne figurent plus parmi les pays dans lesquels la rougeole est censée être éradiquée. Aujourd'hui, ces quatre pays connaissent des taux de rougeole inquiétants.

J'ai donc l'honneur de poser au Conseil d'Etat les questions suivantes :

1. Combien de cas de rougeole sont-ils survenus dans le canton de Vaud, entre 2015 et 2019, pour chaque année ?
2. Quel est le taux d'immunité de la rougeole dans le canton de Vaud ?
3. Que se passe-t-il lorsqu'un enfant entrant en crèche ou à l'école n'est pas vacciné ?
4. Quelles sont les mesures prises en cas de flambée de cas de rougeole ?

Je remercie par avance le Conseil d'Etat pour ses réponses.

L'interpellation est renvoyée au Conseil d'Etat qui y répondra dans un délai de trois mois.

Interpellation Arnaud Bouverat et consorts – Question de fonds : quelles mesures le canton de Vaud est-il prêt à prendre pour renforcer la sécurité du convoyage de fonds ? (19_INT_385)

Texte déposé

Depuis le début de l'été, notre canton a été confronté à deux braquages de convoyeurs de fonds sur son territoire, des méfaits qui s'ajoutent à de précédentes attaques. Alors que plusieurs pays ont renforcé leur contrôle sur l'activité du transport de valeurs et ont pris des mesures drastiques suite à la commission de mêmes méfaits, les autorités suisses ont jusqu'ici pour l'essentiel ignoré cette évolution et laissé les acteurs de la branche prendre leurs dispositions. Il est à craindre que la concurrence forte sur ce marché et le faible encadrement législatif de cette activité risque de favoriser la répétition de ces actes de nouveau banditisme. La conseillère d'Etat en charge de la sécurité a déjà exprimé son soutien à la motion Feller demandant au Conseil fédéral de modifier l'ordonnance sur la circulation routière pour permettre aux convoyeurs de fonds de rouler la nuit avec des camions blindés dépassant 3, 5 tonnes. Si cette mesure peut constituer une piste, d'autres mesures d'ordre législatif pourraient renforcer la sécurité du convoyage de fonds à l'instar de ce que d'autres pays voisins ont déjà mis en place.

Afin de connaître les intentions du Conseil d'Etat pour assurer la sécurité tant des convoyeurs de fonds que la sécurité publique aux abords des sites de CIT (*Cash in transit*) et des transports eux-mêmes, nous avons l'honneur d'adresser au Conseil d'Etat les questions suivantes :

1. Quelles sont les compétences du Conseil d'Etat pour renforcer la sécurité du convoyage de fonds effectué sur son territoire, et ce tant sur le plan légal ou réglementaire qu'opérationnel ?
2. Le Conseil d'Etat est-il prêt à renforcer les dispositions encadrant le convoyage de fonds dans le concordat sur les entreprises de sécurité, respectivement en soutenant l'adoption d'une législation fédérale cadre sur les activités de sécurité (incluant le convoyage de fonds) ou une loi fédérale spécifique au convoyage de fonds ?
3. Le Conseil d'Etat soutient-il renforcement du cadre légal sur le volet des infrastructures, du matériel et du contrôle des dispositifs de sécurité pour garantir la sécurité du convoyage de fonds ?
4. Au vu de l'ampleur du phénomène, le Conseil d'Etat est-il intervenu ou va-t-il intervenir sur le plan intercantonal ou fédéral pour l'adoption de mesures préventives et un renforcement spécifique de la collaboration policière intercantonale pour lutter contre le développement du banditisme dans ce domaine ?

Nous remercions le Conseil d'Etat pour ses réponses.

Souhaite développer.

*(Signé) Arnaud Bouverat
et 19 cosignataires*

Développement

M. Arnaud Bouverat (SOC) : — Je déclare tout d'abord mes intérêts : je travaille pour le syndicat Unia et je m'occupe notamment de la branche de la sécurité privée. Mon interpellation traite de la problématique du convoyage de fonds, après les deux attaques de fourgon que le canton de Vaud a subies durant la pause estivale. De tels méfaits risquent de se reproduire si nous ne prenons pas de nouvelles mesures.

Mon texte a pour but d'interpeller le Conseil d'Etat sur ses compétences en matière de renforcement de la sécurité du convoyage de fonds sur le territoire cantonal et sur les mesures qu'il peut prendre en matière de collaboration policière et de prévention. Mon texte interpelle aussi le Conseil d'Etat sur les

mesures qui pourraient être prises, tant en matière intercantonale dans le cadre du Concordat intercantonal sur les entreprises de sécurité — qui, à notre avis, pourrait mieux réguler les activités de convoyage de fonds et prévoir des mesures sécuritaires renforcées — que dans le cadre de la législation fédérale qui pourrait être adoptée en matière de convoyage de fonds. En effet, une motion pendante devant le Conseil national évoque la possibilité de réguler cette activité sur le plan fédéral. Je remercie d'avance le Conseil d'Etat pour ses éclaircissements.

L'interpellation est renvoyée au Conseil d'Etat qui y répondra dans un délai de trois mois.

Postulat Léonore Porchet et consorts – Envie d'un cocktail de pesticides de synthèse ? Ouvrez le robinet ! (19_POS_157)

Texte déposé

Les pesticides de synthèse sont des molécules, développées en laboratoire et produites en usines, qui lient artificiellement un atome de carbone à d'autres éléments et qui ne sont pas biodégradables. Ils sont conçus pour détruire des cellules vivantes, ou pour perturber le bon développement ou fonctionnement d'organismes vivants. Tous les pesticides de synthèse sont par conséquent toxiques. Ils se caractérisent également par leur persistance dans l'environnement ; une contamination à large échelle, le transport à longue distance ; labioaccumulation et la bioamplification. Ils ont des effets cancérigènes, mutagènes, reprotoxiques, perturbateurs endocriniens, neurotoxiques et/ou immunodépresseurs.

Suivant le type de culture, d'avril à fin août, des dizaines de ces substances sont épandues entre herbicides, fongicides et insecticides — comme les fameux néonicotinoïdes responsables de l'effondrement des populations d'insectes — sur nos cultures. En 2014, quelque 300 tonnes de glyphosate ont été déversées sur le territoire suisse. Par infiltration, saturant les sols, ces polluants finissent par atteindre les eaux souterraines.

Les résultats du dernier rapport de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), *Etat et évolution des eaux souterraines en Suisse* (OFEV, 2019)² révèlent cette pollution préoccupante pour notre santé, 80 % de notre eau potable provenant de ces eaux. L'étude repose sur environ un dixième des 300 pesticides de synthèse autorisés en Suisse, soit sur **45 substances, 28 molécules actives et 17 métabolites**, qui en sont les produits de dégradation et sont souvent plus mobiles et plus persistants — par exemple : l'AMPA pour le glyphosate.³ Entre 2007 et 2016, plus de 50 % des stations de mesures ont relevé la présence de plusieurs de ces substances. De plus, 20 % des stations présentent des taux de métabolites supérieurs aux limites fixées. Dans les régions soumises à une activité agricole intensive, ce taux grimpe à 65 %.

La parution de ce rapport a été relayée par la presse — *le Temps*, *24heures*, *TSR* — le 15 août dernier, réalimentent les inquiétudes au sujet de l'exposition aux résidus de substances toxiques que sont les pesticides de synthèse et des risques réels encourus par la population. En particulier l'herbicide Chloridazone — interdit en Europe depuis 2018, en réévaluation en Suisse — et le fongicide Chlorothalonil ainsi que leurs métabolites sont cités dans l'article du Temps, car dépassant de loin les seuils limites.

Mais au-delà de la question des valeurs limites dépassées pour certaines de ces substances — selon l'Ordonnance du Département fédéral de l'intérieur sur les limites maximales applicables aux résidus de pesticides présents dans ou sur les produits d'origine végétale ou animale (OPOVA) — se pose la question d'un système d'encadrement — les normes en vigueur — qui ne prend en considération ni

² <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/eaux/publications/publications-eaux/résultats-observatoire-eaux-souterraines-naqua.html>

³ Voir tableau en p. 65 de l'étude.

l'effet cocktail, ni l'exposition chronique — potentiellement depuis la vie prénatale —, ni l'impact spécifique des perturbateurs endocriniens sur la population et la biodiversité. Ces concepts étant bien connus des scientifiques depuis deux décennies, l'adage « c'est la dose qui fait le poison » est obsolète. C'est pourtant bien sur celui-ci que se base toujours et encore ce système, dès lors lui aussi obsolète.

Si depuis cet été, le Conseil d'Etat dispose d'un plan d'action visant à réduire l'utilisation du glyphosate, il apparaît dès lors clairement qu'il ne s'agit là que de la pointe de l'iceberg. Dans le contexte du prochain scrutin des deux initiatives « Eau propre » et « Une Suisse sans pesticides de synthèse », les député·e·s soussigné·e·s demandent au Conseil d'Etat d'établir un rapport établissant son plan d'action permettant de répondre aux risques importants pour la santé humaine, animale et pour l'environnement que représentent ces différents produits toxiques.

Ce rapport devra notamment rappeler qui est responsable dans le canton des mesures et du suivi des pesticides de synthèse, ainsi que le type d'analyse que le canton peut effectuer dans l'eau, les eaux souterraines, l'air, les sols, les organismes vivants, les aliments et les personnes — urine, sang, cheveux. Il devra exposer les éventuelles études épidémiologiques permettant de rendre compte du degré de contamination réel par ces substances de la population et des organismes vivants dans le canton de Vaud, en tenant compte, si possible, de l'effet cocktail.

Il devra également présenter les mesures prévues par le Conseil d'Etat pour endiguer cette pollution qui menace les êtres humains et leur environnement. En particulier, les priorités d'actions qui pourraient être mises en œuvre pour réduire significativement cette pollution y seront présentées. Concernant les eaux souterraines, le rapport énumérera également les mesures particulières de protection que le canton entend prendre, notamment concernant l'utilisation de produits phytosanitaires de synthèse identifiés comme les plus toxiques.

Renvoi à une commission sans 20 signatures

*(Signé) Léonore Porchet
et 25 cosignataires*

Développement

Mme Léonore Porchet (VER) : — Peut-être est-il parfois utile de rappeler que les pesticides sont conçus pour détruire la vie. En tout cas, ils sont conçus pour détruire des cellules vivantes, ou pour perturber le bon développement des organismes vivants, dans nos champs, mais ils ont évidemment un impact sur la vie humaine. Ils sont donc toxiques, par définition, en plus d'avoir des effets notamment cancérigènes, perturbateurs endocriniens, neurotoxiques et immunodépresseurs. Des mesures ont été faites, au cours des dernières années, dans le canton de Vaud : 50 % des stations de mesure enregistrent des traces de pesticides, 20 % présentent des taux supérieurs à la limite alors que, dans certaines régions du canton, on va jusqu'à 65 % de stations de mesure présentant des taux supérieurs aux limites admises. Cela suscite évidemment des préoccupations et inquiétudes légitimes, dans la population. On s'interroge également au sujet des normes en vigueur concernant les mesures à prendre, puisqu'elles ne tiennent par exemple pas compte de l'effet cocktail, à savoir ce qui se produit quand un être humain est exposé à différents pesticides en même temps. Les mesures faites actuellement ne prennent pas non plus en compte l'effet chronique de l'exposition aux pesticides, notamment dès la vie prénatale, ni leur dimension de perturbateurs endocriniens.

Les lacunes du système actuel me poussent à déposer le présent postulat, qui demande au Conseil d'Etat de nous présenter un rapport allant au-delà des mesures contre le glyphosate, qui n'est que la pointe de l'iceberg. Le rapport devra présenter les moyens à la disposition du Conseil d'Etat, dire qui prend quelles mesures et indiquer si et de quelle manière l'effet cocktail est pris en compte. Surtout, le rapport doit nous présenter les moyens et les mesures que le Conseil d'Etat entend mettre en place pour préserver les êtres vivants du canton des pesticides tueurs de vie.

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.

**Postulat Jean Tschopp et consorts – Faciliter l'accès aux fécondations in vitro (FIV)
(19_POS_158)**

Texte déposé

Pour des raisons médicales, certains couples rencontrent des difficultés à avoir des enfants. Le recul, année après année, de l'âge de la maternité constitue aussi un facteur d'infertilité (définie comme l'incapacité à concevoir un enfant par voie naturelle après une année de tentatives ou à mener une grossesse jusqu'à son terme), voire de stérilité. L'âge moyen de naissance du premier enfant se situe actuellement en Suisse à 32 ans pour les femmes selon l'Office fédéral de la statistique (l'âge moyen parmi les plus élevés en comparaison internationale, 33 ans dans certains cantons). Pour certains démographes, il pourrait reculer jusqu'à 35 ou 36 ans.

De plus en plus de couples ont recours ou envisagent d'avoir recours aux fécondations in vitro (FIV). A l'inverse des stimulations ovariennes avec insémination, les FIV ne sont prises en charge, ni par l'assurance obligatoire de soins, ni par les assurances complémentaires. Cette non-prise en charge généralisée s'étend aussi aux incapacités absolues d'avoir une grossesse naturelle : soit en raison d'une absence de fonction ovarienne consécutive à une chimiothérapie à l'adolescence ou chez la jeune adulte, ou en l'absence de trompes utérines (ablation) occasionnée par des grossesses extra-utérines bilatérales. Ces complications médicales lourdes ne sont pas prises en charge par l'assurance obligatoire de soins, ce qui est particulièrement choquant.

Au CHUV, une FIV standard avec suivi complet s'élève à 5'650 francs. Il n'est pas rare qu'elle se chiffre en dizaines, voire plusieurs dizaines de milliers de francs. En effet, il faut souvent plusieurs tentatives de FIV pour aboutir à une grossesse menée à terme. Ces coûts très élevés sont un frein pour plusieurs couples souhaitant devenir parents. Certains couples organisent des voyages à l'étranger pour avoir accès à une FIV à des conditions financières beaucoup plus abordables. D'autres y renoncent, faute de moyens.

Les couples infertiles ressentent ces barrières comme une épreuve supplémentaire. Notre système de santé ne doit pas pénaliser les couples infertiles. Notre pays a les moyens d'aider concrètement les couples infertiles qui souhaitent avoir des enfants.

Déterminés à agir aux côtés des familles pour une fécondation in vitro plus accessible pour les couples infertiles, les députés soussignés demandent au Conseil d'Etat :

1. de produire un rapport sur les causes d'infertilité et de stérilité incluant des renseignements statistiques sur l'évolution des recours aux fécondations in vitro ces quinze dernières années, leur pourcentage de réussite et les conditions financières (montants, éventuels arrangements de paiement) et d'encadrement dans lesquelles elles s'exercent ;
2. d'envisager des mesures à adopter (sur la base du rapport précité) pour alléger autant que possible les exigences financières d'accès aux fécondations in vitro aux couples remplissant les conditions pour y avoir droit, moyennant une évaluation chiffrée du coût desdites mesures pour les différentes collectivités publiques ou régimes d'assurances sociales.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.

*(Signé) Jean Tschopp
et 35 cosignataires*

Développement

M. Jean Tschopp (SOC) : — Nous ne sommes pas égaux face à nos désirs d'enfants. Pour de nombreux couples, plusieurs années de tentatives ne suffisent pas pour avoir des enfants par voie naturelle. Pour certaines femmes ayant subi une chimiothérapie à la suite d'un cancer ou s'étant fait retirer les trompes, les fécondations *in vitro* (FIV) deviennent même le seul moyen d'avoir un enfant, en dehors de l'adoption.

Pourtant, ni l'assurance-maladie de base, ni les assurances complémentaires ne prennent en charge ces frais très élevés : 5650 francs pour une FIV, au CHUV, auxquels s'ajoutent plusieurs milliers de francs pour des frais de stimulation, sans compter qu'il faut souvent plusieurs FIV pour aboutir à une

grossesse conduite à son terme, soit un budget total qui s'élève rapidement à plusieurs dizaines de milliers de francs. Beaucoup de couples sont dès lors contraints de se rendre à l'étranger pour réaliser une procréation médicalement assistée, alors que d'autres y renoncent. Cette situation qui tend à limiter les FIV uniquement aux riches est indigne de la Suisse. Mon postulat demande des FIV accessibles financièrement : notre pays en a les moyens !

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.

Motion Hadrien Buclin et consorts – Pour un contrôle de l'argent public par le Contrôle cantonal des finances (CCF) plus indépendant et plus transparent (19_MOT_105)

Texte déposé

Selon l'article 2 de la Loi cantonale sur le Contrôle cantonal des finances (LCCF), cette autorité est définie comme « indépendante ». Elle a pour mission de contrôler l'utilisation de tout l'argent public dans le canton de Vaud. Or, son fonctionnement actuel limite, d'une part, son indépendance par rapport au Conseil d'Etat et, d'autre part, la transparence de ses activités vis-à-vis du public.

Ainsi le budget du CCF est, selon l'article 8, alinéa 1 de la LCCF, élaboré « sur la base des directives budgétaires de l'Etat », c'est-à-dire du Conseil d'Etat. Il est transmis au gouvernement par l'intermédiaire du Département des finances. Les député-e-s signataires de cette motion proposent que le budget du CCF soit élaboré selon une procédure similaire à celle en vigueur pour le budget du Grand Conseil en vertu de l'article 35 de la Loi sur le Grand Conseil (LGC). L'objectif est de donner au CCF une plus grande autonomie budgétaire par rapport au gouvernement. Dans la même perspective, il s'agit de proposer que l'autorité d'engagement de l'expert-réviseur agréé qui dirige le CCF ne soit plus le Conseil d'Etat (article 7 de la LCCF), mais le Grand Conseil, par le biais de son Bureau.

Enfin, les Rapports du CCF doivent être en principe publics. Actuellement, leur publication ou non est dépendante d'une décision du Conseil d'Etat (article 18 de la LCCF).

En conséquence, les député-e-s soussigné-e-s demandent la modification des dispositions légales suivantes de la LCCF (en italique les modifications) :

Article 6 (nouveau) LCCF Administration et statut des collaborateurs du Contrôle cantonal des finances

Al. 1 Le contrôle cantonal des finances élabore son budget sur la base des directives budgétaire de l'Etat. *Il est transmis au département des finances pour préavis technique.* Il est ensuite présenté au Grand Conseil *par l'intermédiaire de son Bureau.* Le chef du CCF a le droit d'être entendu par la Commission des finances et peut être convoqué par cette dernière. Le représentant du Conseil d'Etat peut apporter ses proposes observations.

Al. 2 et 3 inchangés.

Article 7 (nouveau) Organisation administrative

Al. 1 inchangé

Al. 2 L'engagement ou la résiliation du contrat de travail de l'expert-réviseur agréé est de la compétence *du Grand Conseil par l'intermédiaire de son Bureau,* après consultation des bureaux des Commissions de surveillance et de haute surveillance sur le Tribunal cantonal du Grand Conseil.

Article 18 (nouveau) Publication des rapports

Les rapports du Contrôle cantonal des finances *sont publics.* Le Conseil d'Etat, *dans le respect de la Linfo,* fixe les conditions auxquelles l'ensemble ou une partie d'un rapport du Contrôle cantonal des finances peut *ne pas* être diffusé au-delà du cercle des destinataires mentionnés à l'article précédent,

lorsqu'un intérêt public ou privé prépondérant rend cette publication impossible. La décision du Conseil d'Etat de s'opposer à la publication de tout ou partie d'un rapport est sujette à recours.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.

*(Signé) Hadrien Buclin
et 23 cosignataires*

Développement

M. Hadrien Buclin (EP) : — La motion propose de renforcer l'indépendance du Contrôle cantonal des finances (CCF) par rapport à l'exécutif cantonal, en modifiant la loi de manière à ce que le chef du CCF soit nommé par le Parlement et non par le Conseil d'Etat lui-même. En effet, pour contrôler une instance, il semble logique de ne pas être directement son employé. Une plus grande indépendance est aussi nécessaire parce qu'elle a été instaurée pour d'autres instances de contrôle des finances. Au niveau fédéral, l'Assemblée fédérale a le dernier mot dans la nomination du chef du Contrôle fédéral des finances ; c'est déjà la procédure dans certains cantons et c'est également une recommandation internationale, qui figure dans diverses déclarations, ratifiées notamment par la Suisse, en faveur de l'indépendance des instances de contrôle en matière de finances publiques.

La motion demande aussi que le budget du CCF soit déterminé directement par le Grand Conseil, afin d'éviter la moindre pression implicite du Conseil d'Etat sur cette institution. Enfin, le dernier point de la motion n'est pas le moins important ; nous demandons qu'en principe, les rapports du CCF soient rendus publics. Ici à nouveau, le principe de transparence est important puisqu'il s'agit de garantir la bonne utilisation de l'argent public et que le public soit informé en cas de problème. Sur ce point également, une disposition existe déjà au niveau fédéral : le Contrôle fédéral des finances rend des rapports publics, y compris sur des sujets sensibles. Dans l'actualité récente, on peut penser aux questions liées aux déductions fiscales ou aux exportations d'armes vers des pays en conflit, par exemple, sur lesquelles le Contrôle fédéral des finances a rendu des rapports assez critiques.

La motion, cosignée par au moins 20 députés, est renvoyée à l'examen d'une commission.

Résolution Yvan Pahud au nom du groupe UDC – Sortir les produits agricoles de l'accord avec le Mercosur pour la survie de notre agriculture et la santé de nos enfants (19_RES_032)

Texte déposé

Compte tenu du délai légal déjà dépassé, le Grand Conseil demande au Conseil d'Etat de présenter dans un délai d'un mois un exposé des motifs et projet de décret afin de répondre à l'initiative (18_INI_003) acceptée le 22 mai 2018 par notre Parlement en prise en considération immédiate, qui demande au Conseil d'Etat d'exercer le droit d'initiative du canton auprès de l'Assemblée fédérale afin de sortir les produits agricoles et produits de l'élevage du futur accord de libre-échange avec les pays du Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay).

*(Signé) Au nom du groupe UDC,
Yvan Pahud*

Développement

M. Yvan Pahud (UDC) : — Cette résolution fait suite à l'initiative (18_INI_003) acceptée le 22 mai 2018 par notre Parlement en prise en considération immédiate, qui demandait au Conseil d'Etat de présenter un projet de décret dans l'année. Ce délai étant largement écoulé, et le sujet toujours d'actualité, j'ai déposé cette résolution dans le même but, pour que nous puissions utiliser notre droit d'initiative auprès des Chambres fédérales qui vont vraisemblablement traiter cet accord pendant la session de décembre.

Si je ne souhaite pas mener à nouveau le débat sur le Mercosur, je rappelle qu'une initiative similaire a été déposée presque simultanément à la mienne, dans le canton du Jura, l'an passé, et a été traitée au mois de novembre. Le 29 janvier, elle se trouvait sur la table du Conseil des Etats. Nous constatons que malgré sa petite taille, le canton du Jura a traité avec célérité cette initiative.

Le président : — Vingt députés appuient-ils cette résolution ?

La résolution est soutenue par au moins vingt députés.

La discussion est ouverte.

M. Raphaël Mahaim (VER) : — Des deux mains, je soutiendrai la résolution de notre collègue Pahud, comme le groupe des Verts avait à l'époque également soutenu unanimement l'initiative. Néanmoins, j'y ajoute un commentaire d'importance : c'est la grêle après les vendanges. En effet, le train est déjà passé, et le secteur agricole n'a malheureusement pas été sorti du contenu de l'accord négocié, selon les déclarations du Conseil fédéral, il y a quelques jours. Cette résolution arrive donc trop tardivement. Comme vous l'avez précisé, ce retard est imputable à la réponse tardive du Conseil d'Etat. Nous nous trouvions alors dans une situation où le calendrier parlementaire vaudois correspondait au calendrier fédéral, et nous aurions pu influencer — certes modestement — les discussions fédérales. Il est regrettable — et a fortiori institutionnellement problématique — qu'une réponse à l'initiative Pahud n'ait pas été fournie par le Conseil d'Etat les temps.

En conclusion, je suis favorable à cette résolution, tout en constatant à regret son inutilité, si ce n'est l'importance de rappeler le retard pris dans cette affaire par l'absence de réponse du Conseil d'Etat.

M. Philippe Jobin (UDC) : — S'il existe certes un effet sur l'agriculture, monsieur Mahaim, je pense aussi que le consommateur doit être rassuré sur la provenance des produits. L'initiative de M. Pahud demandait clairement à ce que la santé de nos enfants soit prise en compte relativement aux produits agricoles importés, particulièrement depuis les pays où le contrôle est délicat.

Par ailleurs, il serait intéressant que le Conseil d'Etat nous communique l'état du dossier. Enfin, je ne pense que pas cette résolution soit inutile, au contraire, puisqu'elle appuie des démarches pour une défense « bec et ongles » des produits de l'agriculture suisse et vaudoise en particulier.

Mme Carole Dubois (PLR) : — Contrairement à M. Mahaim, je pense qu'il faut aussi parler du fond de la résolution de M. Pahud. Peu de gens, dans ce Parlement et au niveau fédéral, connaissent les clauses exactes de ces accords de libre-échange. Le conseiller fédéral, Guy Parmelin, a quand même parlé de négociations menées avec le milieu agricole pour établir les causes et les termes de ce traité, mais personne n'en connaît évidemment les résultats.

Le PLR entend les inquiétudes des agriculteurs, notamment relativement à la protection de la production indigène et aux critères de durabilité des produits venant de l'étranger. Toutefois, cet accord de libre-échange concerne aussi l'économie que nous défendons, notamment les exportations ; il s'agit de ne pas l'oublier. Enfin, une partie du groupe PLR soutiendra la résolution.

M. François Pointet (V'L) : — Indépendamment du fait d'avoir accepté ou non l'initiative citée dans la résolution, nous sommes confrontés à un problème de principe, et le Grand Conseil ne peut accepter ce type de retard stratégique sur l'une de ses décisions. Nous soutiendrons sans réserve cette résolution.

M. Philippe Leuba, conseiller d'Etat : — Interpellé par M. Jobin, je puis vous communiquer que l'initiative en question était à l'ordre du jour de la séance du Conseil d'Etat de mercredi dernier. Fort de l'arrivée de l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui, le Conseil d'Etat a estimé qu'il était judicieux d'attendre pour se déterminer. La réponse est donc totalement prête. A savoir si elle est encore pertinente, c'est une autre affaire !

La discussion est close.

La résolution est acceptée par 77 voix contre 33 et 10 abstentions.

Initiative Raphaël Mahaim et consorts – Traité de libre-échange avec le Mercosur : Vaud doit s’engager pour un référendum (19_INI_018)

Texte déposé

En date du 24 août, la Confédération a annoncé que les Etats de l’Association européenne de libre-échange (AELE) et ceux du Mercosur (Marché commun du Sud) ont conclu en substance les négociations d’un accord de libre-échange à Buenos Aires. Cet accord prévoit la suppression de barrières douanières dans toutes une série de domaines, à commencer par le secteur agricole : avec cet accord, la Suisse garantirait aux pays du Mercosur des contingents agricoles d’exportation supplémentaires par rapport aux engagements suisses dans le cadre de l’Organisation mondiale du commerce (OMC). Ces contingents portent par exemple sur 3000 tonnes de viande de bœuf, 1000 tonnes de viande de poulet, les céréales fourragères, certains fruits et légumes, des huiles — soja et arachide — etc. Le Conseil fédéral n’a manifestement pas jugé utile de sortir le secteur agricole du traité, comme le demandait l’initiative Pahud et consorts votée par notre Grand Conseil.

Ce projet de traité de libre-échange avec le Mercosur contient de très faibles mécanismes de contrôle et de sanctions en cas de violations des engagements pris par ces Etats en matière sociale et environnementale. Il serait pourtant crucial de faire en sorte que les garanties minimales de protection de l’agriculture locale et de lutte contre la déforestation, notamment, soient assurées. Les organisations paysannes et environnementales s’inquiètent des conséquences très graves que pourrait avoir la mise en œuvre de cet accord sur le respect de ces garanties minimales. Ces inquiétudes entrent en résonance avec les incendies ravageurs qui frappent actuellement l’Amazonie, conséquences entre autres de l’intense déforestation soutenue par l’actuel gouvernement brésilien. Le Président Macron a tout récemment fait volte-face et annoncé que la France ne pourrait pas signer le traité négocié en état, en dénonçant l’inaction de son homologue brésilien Jair Bolsonaro en matière de climat et de biodiversité.

Pour un accord d’une telle importance, il est fondamental que la population suisse ait la possibilité de s’exprimer dans les urnes. Or, il n’est pas encore acquis que la ratification par l’Assemblée fédérale de cet accord ouvre la voie du référendum facultatif, le Conseil fédéral ayant été très discret à ce sujet pour l’heure.

Par la présente initiative, le Grand Conseil demande que le canton de Vaud **exerce son droit d’initiative cantonal et intervienne auprès de l’Assemblée fédérale en amont des débats sur la ratification du traité de libre-échange avec le Mercosur pour que ce dernier soit en tous les cas soumis au référendum facultatif**. Compte tenu du calendrier annoncé par le Conseil fédéral — signature de l’accord entre fin 2019 et début 2020, procédure parlementaire en 2020, ratification définitive en 2021 — il convient de ne pas perdre de temps avant d’intervenir à Berne. Le Conseil d’Etat est dès lors prié de présenter son préavis à l’intention du Grand Conseil dans un délai de 2 mois.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.

*(Signé) Raphaël Mahaim
et 31 cosignataires*

Développement

Le président : — Avant toute chose et en toute transparence, j’aimerais vous communiquer que nous avons reçu un avis de droit relatif à cette initiative ; j’ai décidé de vous le transmettre par courriel pour la clarté des débats.

M. Raphaël Mahaim (VER) : — Répondent souvent aux questions de changement climatique ou de politique agricole, des réactions à caractère sceptique : que pouvons-nous bien faire en Suisse ? Les plus gros pollueurs de la planète se trouvent ailleurs ! La Chine produit une quantité de CO₂ exceptionnellement élevée, et certains pays du sud développent des politiques agricoles bafouant les standards minimums environnementaux et sociaux.

En effet, que faire ? Il existe pourtant une réponse : commencer par ne pas importer de la pollution, par ne pas signer des accords de libre-échange qui favorisent l’importation de denrées agricoles produites dans des conditions inadmissibles dans d’autres pays. C’est le fondement de toute la

réflexion sur les accords de libre-échange. Actuellement se discutent au Parlement fédéral des accords avec la Chine, l'Indonésie et le Mercosur, les événements d'actualité, notamment au Brésil conférant une tournure particulière à ce dernier.

Nous devons faire preuve de rigueur intellectuelle, nous donner la peine de nous documenter avant de crier au loup et de montrer du doigt d'autres nations responsables de pollution environnementale ou de mauvaise politique agricole, de mauvais traitements des agriculteurs. Si nous procédons à un tour d'horizon, et si nous consultons notamment la documentation sur la situation en Amérique du Sud, spécifiquement au sujet du Brésil, nous pouvons relever nombre de problèmes gravissimes qui dépassent largement les frontières et rebondissent sur le débat suisse par le biais de l'accord de libre-échange.

Tout le monde a vu que le président Bolsonaro, à la suite de son entrée en fonction, a réorganisé les ministères de façon à affaiblir la protection de la forêt amazonienne, à donner plus de pouvoir et de marge de manœuvre à l'agronégoce, et en particulier à faciliter les démarches de déforestation. Il ne s'agit pas d'un slogan écologiste, mais d'une réalité aux conséquences dramatiques vécue par les peuples autochtones ; je me permets de citer le président Bolsonaro : « Les Indiens autochtones doivent s'adapter ou disparaître. » Ce genre d'affirmations particulièrement graves montre l'état d'esprit régnant, et nous nous retrouvons presque — et j'ose le mot — dans une situation de guerre civile. En effet, des populations et leur habitat, des forêts entières sont tout simplement anéanties ; et, pour reprendre l'expression consacrée, je n'ai nul besoin de vous expliquer à quel point la forêt amazonienne constitue le poumon de notre planète.

Différents rapports émanant d'Organisations non gouvernementales (ONG) ou d'agences indépendantes ont été réalisés ces derniers temps, dont un, notamment, d'une ONG du nom d'*Amazon Watch* établi en collaboration avec l'observatoire brésilien de l'agronégoce, que je vous invite à consulter et qui montre que les produits bio — et vous savez à quel point les Verts sont convaincus par l'agriculture biologique — venant du Brésil sont en très grande partie issue de secteurs où la déforestation sévit ; en quelque sorte, le label bio est absurde et camoufle assez mal des pratiques de déforestation illégale. Selon ce même rapport, cinquante entreprises brésiliennes, et parmi celles-ci bon nombre provenant de l'agronégoce brésilien, ont été sanctionnées les deux dernières années par l'agence brésilienne sur l'environnement pour crimes contre l'environnement. Il s'agit donc d'aspects extrêmement graves documentés qui font l'objet d'interminables procédures judiciaires.

Enfin, quant à l'accord de la Suisse avec le Mercosur dont on ignorerait le contenu, nous empêchant ainsi de nous prononcer, j'aimerais me référer à un extrait d'un document mis en ligne par le Conseil fédéral à son propos. (*Une image est projetée.*)

Dans le domaine agricole, la Suisse octroiera des concessions annuelles aux produits d'exportation importants pour les pays du Mercosur, comme la viande (3000 t de viande de bœuf, 1000 t de viande de poulet et 200 t de viande de porc), le fromage, les huiles comestibles (2000 t d'huiles de soja et d'arachide), le froment pour l'alimentation humaine (1500 tonnes), certains fruits et légumes, le miel, les céréales fourragères, le vin rouge (35 000 hl) et divers produits transformés. L'ampleur des concessions reste soutenable pour l'agriculture suisse. La Suisse avait consulté les représentants du secteur agricole à cet effet. Pour le cas où les concessions accordées au titre de l'ALE engendreraient de fortes perturbations sur le marché agricole suisse, l'AELE a négocié un mécanisme de protection efficace qui permet de suspendre temporairement les concessions si la situation l'exige.

Si nous n'en connaissons pas encore toutes les clauses — et nous serions heureux que, par souci de transparence, l'accord soit publié sur le site de la Confédération — il existe néanmoins une série d'informations disponibles en ligne, qui, si jusqu'à la semaine passée, ne figuraient qu'en allemand, mais ont entre-temps été traduites : le public romand semble avoir le droit de participer au débat ! Au-delà de la boutade, je vous invite à observer l'éloquence du propos. Il est question de faire venir en Suisse 3000 tonnes de viande de bœuf, 1000 tonnes de viande porcine, du soja, de l'huile d'arachide, des céréales fourragères, etc. Qu'on ne vienne pas nous dire ensuite que nous ne savons pas de quoi il retourne ! J'ajoute une remarque sur la dernière phrase dont vous apprécierez la précaution oratoire : « L'ampleur des concessions reste soutenable pour l'agriculture suisse ». Un mécanisme de suspension

de l'accord est donc déjà prévu au cas où un problème se présente. J'ai tendance à penser qu'il serait préférable de ne pas allumer d'incendie, d'en éteindre tout début, plutôt que jouer les pompiers pyromanes. Nous savons donc à quoi ressemble cet accord, quel est son contenu et quel type de réglementation le Mercosur cherche à établir avec la Suisse. C'est la raison pour laquelle notre collègue Pahud a eu raison d'intervenir, il y a un an, malheureusement le Conseil d'Etat n'a pas donné suite dans les temps.

Enfin, je suis contraint de terminer par quelques explications juridiques, ce qui me déplaît, mais compte tenu de l'avis de droit que nous avons reçu hier soir, je me vois obligé d'y apporter un certain nombre de réponses. Du point de vue institutionnel, il est regrettable que le Conseil d'Etat commande un avis de droit, à la dernière minute, pour combattre politiquement un objet parfaitement recevable, comme vous le constaterez, que le président du Grand Conseil a transmis avec raison à l'ensemble des députés. Sur le principe, la façon de procéder est pour le moins discutable, puisqu'elle revient à transporter le débat du plan politique au juridique. Monsieur le conseiller d'Etat, je serais très intéressé de connaître votre avis politique sur la question, plutôt que la note juridique de vos services sur la recevabilité de l'initiative.

Déformation professionnelle oblige, vous pouvez aisément imaginer le temps dévolu à lire cet avis de droit, à comprendre où résidait le problème, à répondre aux questions soulevées. Tout en pesant mes mots, j'estime que la piste explorée dans l'avis de droit est tout simplement erronée, tout comme l'est la démonstration. L'avis de droit indique deux choses : la première, que vous ne pouvez pas intervenir en amont d'un processus de ratification d'un traité, parce que l'acte de ratification n'existe pas, les Chambres n'étant pas encore saisies de cette question. Ce point me paraît facile à balayer. Chaque fois que nous intervenons, par le biais d'une initiative parlementaire destinée à Berne, nous le faisons sur un acte qui n'existe pas encore, que cela soit pour demander une nouvelle loi ou modifier un article. D'ailleurs, monsieur le conseiller d'Etat, lors du vote sur l'initiative Pahud — un texte qui n'existait pas encore — nul avis de droit n'a dénoncé un scandale. Vous devrez admettre, et l'avis de droit est assez clair sur ce point, qu'il s'agit davantage d'une question que d'une réelle affirmation ; et il n'existe pas de problème de ce côté.

L'objection selon laquelle nous n'aurions pas le pouvoir de demander aux Chambres de soumettre ce traité à un référendum facultatif est plus intéressante. L'avis de droit dit en substance que cela découle directement de la Constitution, que cette dernière décide si un accord est soumis ou non à un référendum facultatif. Avec tout le respect que je dois aux juristes de la Couronne, cette affirmation est erronée. En effet, la Constitution ne dit pas clairement ce qui doit être soumis à référendum facultatif ou non, car ce sont les Chambres qui, au cas par cas, interprètent. *(Une image est projetée.)*

Le CEPA avec l'Indonésie contient des dispositions importantes fixant des règles de droit au sens des art. 22, al. 4, LParl et 141, al. 1, let. d, Cst. (concessions tarifaires, principe de l'égalité de traitement, etc.). Les dispositions de l'accord sont largement comparables à celles d'autres accords internationaux conclus par la Suisse, et leur teneur juridique, économique et politique est similaire. Jusqu'à récemment, les ALE n'étaient pas sujets au référendum lorsque des engagements comparables avaient déjà été pris avec un autre partenaire. Le Conseil fédéral a toutefois décidé en juin 2016 d'assujettir à l'avenir tous les ALE au référendum, indépendamment du fait qu'ils créent des engagements plus étendus pour la Suisse ou non. En même temps, il a décidé que, lorsque les ALE ne contiennent pas de nouveaux éléments, une délégation de compétence devait être adoptée pour codifier la pratique des accords «standards» et qu'ainsi chaque ALE ne soit pas assujetti au référendum. Une loi en ce sens est actuellement en préparation. Tous les ALE restent sujets au référendum jusqu'à son entrée en vigueur.

Le CEPA peut être dénoncé à tout moment, moyennant un préavis de six mois (art. 12.4). Il ne prévoit pas d'adhésion à une organisation internationale. Sa mise en œuvre n'appelle aucune adaptation à l'échelon de la loi.

Un exemple valant mieux que mille explications, voici un extrait du message du Conseil fédéral sur l'accord avec l'Indonésie, dont j'ai surligné quelques passages : « Le Conseil fédéral a toutefois décidé en juin 2016 d'assujettir à l'avenir tous les accords de libre-échange (ALE) au référendum (...) ». Pour l'Indonésie, le projet de ratification admet un accord qui prévoit la soumission au référendum facultatif. Que l'on ne vienne pas nous dire que l'Assemblée fédérale ne peut pas elle-même choisir de soumettre ou non un accord au référendum facultatif, puisque c'est exactement ce qu'elle a fait ! Pour l'accord avec la Chine, le référendum n'est pas prévu, alors qu'il l'est pour l'Indonésie. Mais passons à du plus spectaculaire... *(Une image est projetée.)*

Le Conseil fédéral renonce à simplifier l'approbation des accords de libre-échange

Berne, 28.08.2019 - Après avoir pris connaissance des résultats de la consultation, le Conseil fédéral a décidé, le 28 août 2019, de ne pas établir de message concernant la loi fédérale sur l'approbation des accords de libre-échange. La loi prévoyait que les accords « standard » soient approuvés par arrêté fédéral simple, autrement dit qu'ils ne soient plus assujettis au référendum facultatif applicable aux traités internationaux.

La pratique des accords « standard » qui s'est développée depuis 2003 confère à l'Assemblée fédérale le pouvoir d'approuver seule les accords internationaux dont le contenu est comparable à celui d'accords conclus

En parallèle, le Conseil fédéral a voulu supprimer la possibilité pour les Chambres de soumettre un traité de libre-échange à un référendum. Il a lancé une vaste consultation à laquelle le canton de Vaud a répondu de façon défavorable. Hasard du calendrier, il y a une semaine, le Conseil fédéral a annoncé l'abandon du projet de loi qui supprime les possibilités de référendum facultatif pour les accords de libre-échange, tel que l'indique un communiqué de presse du Conseil fédéral : « Après avoir pris connaissance des résultats de la consultation, le Conseil fédéral a décidé, le 28 août 2019, de ne pas établir de message concernant la loi fédérale sur l'approbation des accords de libre-échange. La loi prévoyait que les accords « standards » soient approuvés par arrêté fédéral simple, autrement dit qu'ils ne soient plus assujettis au référendum facultatif (...). » Le projet de loi qui visait exactement le contraire de ce que nous voulons a été abandonné par le Conseil fédéral suite à la consultation.

Je vous prie d'excuser la longueur de mon intervention, mais il est regrettable que nous ayons ainsi été amenés sur le terrain du juridisme. La question est politique ; notre Parlement peut transmettre une initiative cantonale à Berne pour montrer que nous souhaitons que cet accord de libre-échange soit sujet à un référendum facultatif. Juridiquement, nous le pouvons et nous le demandons. Evidemment, le délai court — avec demande de renvoi immédiat — doit déplaire au Conseil d'Etat, puisque cela signifie que, concrètement, dans les deux mois, il doit nous nantir d'un projet de mise en œuvre de cette initiative, qui partira ensuite à Berne, et produira, on l'espère, une influence politique sur le résultat des discussions relatives au Mercosur.

En conclusion, nous reviendrons sans doute sur le fond. Quant à la forme, j'espère avoir pu démontrer que les objections soulevées par le Service juridique et législatif (SJL) dans cet avis de droit, rédigé à

la demande du Conseil d'Etat, ne sont pas convaincantes. Je vous remercie de l'accueil réservé à cette initiative.

La discussion est ouverte.

Mme Valérie Induni (SOC) : — Hier, à 21h, nous avons reçu un avis du SJL ; n'étant pas juriste, je ne me permettrai pas de me prononcer sur ce dernier. L'accord du Mercosur est important pour notre industrie d'exportation, mais bien entendu, qui dit industrie d'exportation parle aussi des contre-prestations, c'est-à-dire des importations. Ouvrir la possibilité d'un référendum populaire équivaut finalement à l'obligation de faire toute la transparence sur le contenu de l'accord, et permettre un vrai débat populaire sur les conditions de production dans les pays concernés, en particulier en matière agricole, mais aussi environnementale, au sens large, et en matière de droits humains. C'est pourquoi une majorité du groupe socialiste soutiendra le renvoi direct.

M. Philippe Jobin (UDC) : — Comme membres du comité de Prométerre, lors des discussions menées régulièrement avec l'Union suisse des paysans (USP) ou avec le comité de Prométerre, dès le départ et encore aujourd'hui, nous avons rendu des préavis négatifs sur le Mercosur. Notre souci résidait dans le strict respect de l'article 104a de la Constitution. Si je suis un peu frustré d'avoir reçu cet avis de droit hier soir, mon groupe désire que cette initiative aille jusqu'au bout, qu'elle ne rencontre pas d'obstacle, ce qui semble peut-être être le cas, puisque vous êtes déjà deux à ne pas être d'accord sur son fondement juridique. Par conséquent, je me sens obligé de demander son renvoi en commission, même si cela me dérange.

Pour le moment, nous ne possédons pas les textes, puisque notre défense professionnelle ainsi que l'USP doivent les étudier afin de savoir précisément quels sont les tenants et aboutissants pour notre agriculture. En outre, nous appuyons de tout notre poids sur nos parlementaires fédéraux pour que, si l'agriculture devait perdre un seul cheveu ou poil dans cette négociation, que de toute façon référendum il y ait. L'avis de droit, qu'il émane de M. Mahaim ou du SJL, vaut ce qu'il vaut. Par conséquent, je vous propose que, par extrême sagesse, nous renvoyions cet objet en commission, que nous puissions le traiter rapidement, et qu'ensuite, nous puissions réserver en tout cas deux ou trois mois pour une réponse du Conseil d'Etat. Essayons par cette voie d'éviter les contradictions juridiques, car je vous rappelle qu'une dénonciation officielle de cette initiative prendrait beaucoup de temps. Alors, nous serions perdants sur toute la ligne, et nous ne le souhaitons pas.

Mme Claire Richard (V'L) : — Les Vert'libéraux ne s'opposent pas à des traités de libre-échange lorsque ces derniers sont constructifs et apportent des avantages à toutes les parties. Or, nous ne sommes pas persuadés que toutes les parties sont satisfaites avec le Mercosur. Même si l'on ne connaît pas le contenu du texte de l'accord, nous avons appris que certains produits agricoles seraient concernés tels que le bœuf et le poulet — je vous laisse calculer le nombre de poulets que représentent 1000 tonnes — les céréales, les légumes ou encore l'huile d'arachide. Il s'agit de denrées que nos agriculteurs sont aptes à produire en Suisse, en respectant les normes environnementales et de qualité décidées par notre population.

C'est là que le bât blesse : pourquoi importer de grandes quantités de produits alimentaires de qualité objectivement incontrôlable, alors que nous exigeons de nos producteurs une qualité supérieure ? Le Cassis de Dijon n'a jamais convaincu, mais nous continuons dans cette voie. La population suisse est sensible à la qualité de son alimentation qui reste un élément majeur de la vie familiale. Dès lors, la proposition de notre collègue Mahaim nous paraît pertinente. Avec ce genre de traité à très grande échelle et appelé très certainement à se multiplier, nous nous trouvons face à un choix de société. Notre démocratie doit aller jusqu'au bout et c'est donc à la population de se prononcer.

Bien qu'un avis de droit tente de démontrer que la présente initiative n'est pas la voie juridique à suivre, les Vert'libéraux estiment qu'il n'y a pas de temps à perdre et que le message adressé aux Chambres et au Conseil fédéral doit être clair. Et, si nous acceptons aujourd'hui cette initiative, le message sera parfaitement clair. Au nom du groupe vert'libéral *in corpore*, je vous invite à accepter la présente initiative — dont le but est d'utiliser les voies démocratiques existantes en Suisse — et de la renvoyer directement au Conseil d'Etat. Nous espérons que cette initiative ne connaîtra pas le même sort funeste que celle de notre collègue Pahud, laquelle a été acceptée par notre plénum en 2018 et confirmée au point précédent.

M. Jérôme Christen (AdC) : — Les détails de l'accord ne sont pas encore connus, mais les grandes lignes le sont et, dans le contexte politique sud-américain et plus particulièrement brésilien, cela doit suffire à nous inquiéter. Au vu de l'approche du Conseil fédéral, nous sommes en droit d'exprimer une certaine perplexité, voire même de craindre le pire. La démarche a un but préventif. En soutenant cette initiative, nous voulons exprimer le fait que nous ne sommes pas prêts à avaler n'importe quelle couleuvre et que nous souhaitons que le peuple suisse puisse se prononcer sur un objet aussi important. Le soutien du groupe PDC-Vaud Libre à cette démarche s'inscrit dans le contexte de notre souci de vouloir soutenir une agriculture durable et de préserver une sécurité alimentaire. Voulons-nous d'un accord qui cautionne une politique qui privilégie des intérêts financiers sectoriels au détriment de la collectivité et qui met en péril notre agriculture de proximité ? Il est inacceptable de sacrifier les mains locales qui nous nourrissent. Ni l'agriculture suisse, ni l'agriculture européenne, ni la population d'Amérique du Sud ne trouvent leur intérêt dans cet accord qui ne privilégie que les intérêts à court terme et qui entre en contradiction avec les principes du développement durable. Comme pour la résolution d'Yvan Pahud, nous demandons un renvoi direct de cette initiative.

M. Jean-Michel Dolivo (EP) : — Le groupe Ensemble à Gauche et POP soutient le renvoi direct de l'initiative de M. Mahaim. Nous considérons en effet qu'il est nécessaire et urgent d'exprimer un signal et une volonté politique contre cet accord. Un certain nombre de collègues ont déjà expliqué les raisons pour lesquelles il faut s'y opposer et ont cité notamment le libre-échange des produits agricoles. Or, nous savons, par exemple, que la production agricole du Brésil n'est soumise à aucune contrainte environnementale.

Par rapport au Brésil, nous avons affaire à une situation particulière. En effet, depuis janvier 2019, sous l'égide du président brésilien Bolsonaro, le gouvernement lance une série d'attaques contre les régions les plus inestimables de la planète d'un point de vue écologique — par exemple l'Amazonie — et réduit toutes les législations ainsi que les politiques socio-environnementales. C'est ainsi que le Code forestier a été « zappé » par de nouvelles mesures réduisant les réserves légales et introduisant des délais plus souples pour la régularisation des terres. Avec de telles mesures, la déforestation de l'Amazonie a augmenté de 54% par rapport à 2008. Toutes les promesses et engagements du gouvernement brésilien ne sont pas tenus et, comme le dit le président Macron, Bolsonaro ment lorsqu'il prétend respecter les Accords de Paris, lesquels constituent un minimum pour sauvegarder l'environnement et lutter contre le réchauffement climatique.

Nous sommes face à un accord conclu dans des conditions insupportables pour une partie de la population suisse, c'est-à-dire les consommateurs et agriculteurs, mais aussi pour la population autochtone attaquée par le gouvernement Bolsonaro. Il s'agit donc de stopper la conclusion de cet accord qui ne respecte pas les règles minimales en matière de protection de l'environnement et de droits humains. Notre groupe soutiendra donc le renvoi immédiat de l'initiative de notre collègue Mahaim.

Mme Carole Dubois (PLR) : — Les négociations de l'accord de libre-échange sur le Mercosur dont parle le député Mahaim ont été conclues il y a à peine plus d'une semaine et les détails de ces négociations n'ont été transmis qu'hier à la Commission parlementaire du Conseil national. Je suis heureuse de voir mes collègues avocats être parfaitement au courant des clauses contenues dans cet accord qui contiendrait des mécanismes de contrôle et de sanction en matière sociale et environnementale déjà trop faibles. Un accord de libre-échange ne va pas à sens unique, il profite en général aux deux parties ; il contribue aussi au développement économique durable et il ouvre des portes pour aborder directement des questions sociales et écologiques. En outre, selon Mme Isabelle Chevalley, une vert'libérale toute de même, ce n'est pas en refusant les partenariats que nous résoudrons les problèmes de l'Amazonie. Toujours selon elle, notre pays a besoin d'une économie exportatrice.

L'engagement fondamental du PLR est de protéger la survie de nos entreprises qui sont, rappelons-le, à 40% exportatrices et qui vont dépendre, dans le futur, de ces différents accords de libre-échange et de la suppression des barrières douanières qui, dans certains pays, peuvent attendre jusqu'à 95%. Vous nous demandez de mettre d'entrée un frein à l'ouverture d'un marché de 260 millions de consommateurs auquel nos PME pourraient avoir accès. Il ne s'agit pas uniquement de grandes

multinationales, mais bien d'une multitude de petites entreprises qui dépendent de cette exportation, notamment dans le domaine de la construction. Le PLR souhaite défendre ces acteurs.

Nous entendons les inquiétudes des agriculteurs et des ONG. Nous estimons en effet que la protection de la production indigène et les critères de durabilité des produits venant de l'étranger doivent être particulièrement étudiés dans le cadre de ces accords. Toutefois, avant de prendre position, certaines associations faitières attendent, avec raison, de prendre connaissance des termes de cet accord de libre-échange avec le Mercosur. Il s'agit de respecter la démocratie directe, en sachant sur quoi on se prononce. Dans sa majorité, le PLR ne soutiendra pas la prise en considération directe de cette initiative, mais privilégiera un renvoi en commission afin d'obtenir un premier retour du travail des Chambres fédérales.

Mme Séverine Evéquo (VER) : — Je n'aurais jamais imaginé un jour que je ferais de la politique au Grand Conseil et que je viendrais défendre la forêt amazonienne. Ce débat ne devrait pas avoir lieu et je pensais que nous étions tous d'accord sur le fait que nous devons désormais œuvrer pour le climat et pour l'environnement. Or, je constate que ce n'est pas le cas, puisqu'il reste encore des députés qui n'ont pas eu le déclic et qui pensent que l'on peut continuer à conclure des accords n'offrant aucune garantie en termes de durabilité et qu'il faut trouver des arguments pour défendre notre économie. Je pense également qu'il faut défendre l'économie, mais il faut être cohérent.

Cette cohérence est nécessaire envers nos agriculteurs qui constituent une part importante de notre économie. Dans ce cadre, je m'insurge contre la position du PLR, dont plusieurs membres agriculteurs prennent la parole lorsqu'il s'agit de contrer la biodiversité, mais dont aucun n'ose dire qu'il est inadmissible d'adopter un tel accord. Tous les efforts des agriculteurs seraient réduits à néant par l'effet d'une seule signature. Il faut également être cohérent envers les jeunes qui défendent le climat, qui descendent dans la rue et qui nous envoient un message. En tant que politiques, nous sommes visés par ces messages et nous devons prendre les bonnes décisions. Enfin, il nous faut être cohérents envers les consommateurs qui pensent à leur santé, à ce qu'ils mangent et qui souhaitent soutenir l'agriculture locale sans devoir payer trop cher. Il y a deux niveaux de consommation : il y a ceux qui ont les moyens de se payer des produits locaux et de qualité et il y a ceux qui prennent des produits du Brésil parce qu'ils coûtent moins cher.

Nous devons être cohérents envers notre population et ceux qui nous écoutent et nous regardent. Pour ce faire, il faut soutenir l'initiative de M. Mahaim. La semaine dernière, nous avons parlé du lait et tout le monde s'est accordé pour parler de cohérence et d'un signal à donner. Je vous invite à faire de même aujourd'hui.

Mme Martine Meldem (V'L) : — Je soutiendrai l'initiative Mahaim, comme j'ai soutenu celle de notre collègue Pahud. Toutes les personnes intéressées de près ou de loin par l'agriculture, l'environnement et notre alimentation — que ce soit les vigneronnes, les maraichers, les arboriculteurs, les agriculteurs de toutes les régions et les consommateurs — devraient soutenir cette initiative. La cheffe de groupe du PLR a cité notre conseillère nationale : « ce n'est pas en refusant les partenariats que l'on règlera les problèmes de l'Amazonie ». Ce n'est toutefois pas en boostant la croissance des forêts européennes que l'on remplacera la diminution de la forêt qui est essentielle en Amazonie.

Monsieur Jobin, il est certain que notre alimentation va trinquer avec ce genre d'accord. Dès lors, à quoi cela sert-il de prendre un temps indéfini pour en débattre en commission ? Quant au PLR, j'avais imaginé que son grand mur de résistance s'était transformé en compost dans le but de cultiver un développement durable. Toutefois, comme l'a relevé notre collègue Evéquo, les agriculteurs PLR n'osent pas réagir et cette situation est terrifiante. Au lieu de privilégier une économie du passé, je vous propose de soutenir une économie de demain.

M. Stéphane Rezo (PLR) : — Nous sommes dans un débat surréaliste. Pour l'instant, personne n'a ni lu ni vu les clauses et les conditions de cet accord, mais tout le monde veut sa mort. D'ailleurs, je rappelle que cet accord est de compétence fédérale — je sais qu'il y a plusieurs candidats au Conseil national présents dans ce plénum. Cette question doit donc être réglée au niveau du parlement. Je suis aussi chef d'entreprise. La Suisse est un pays d'exportation. Nous avons beaucoup d'accords de libre-échange qui sont très importants pour nos entreprises et même vitaux pour notre économie. En effet, cela détermine le nombre de places de travail de notre canton. Ces accords sont principalement

destinés à nos PME, mais aussi à quelques grandes entreprises, et ce bien que Nestlé soit présente en Amérique du Sud depuis plus d'un siècle. Pour 2018, ces accords représentent 3,6 milliards d'exportations pour la Suisse dans les pays du Mercosur. De plus, ces accords sont faits pour durer, indépendamment de la personne au pouvoir — la forêt brûlait déjà sous Lula. Je souhaite rappeler à nos amis agriculteurs — qui, comme à leur habitude, s'agitent — que deux conseillers fédéraux UDC aux origines paysannes et vigneronnes sont là pour veiller au grain. Je vous propose donc de refuser cette initiative dont l'impact sera de toute façon très limité.

M. Jean Tschopp (SOC) : — D'un côté, il y a les paysans et les paysannes de Suisse et du canton de Vaud — qui sont attachés à la terre, soucieux des conditions de production et du lien avec les consommateurs — et de l'autre côté du monde, il y a les peuples autochtones qui sont particulièrement malmenés, exposés à une déforestation et méprisés par rapport à tout ce que nous pourrions apprendre d'eux, en particulier par rapport aux liens avec la terre et la nature. Les préoccupations contenues dans cette initiative sont légitimes. Nous parlons en effet de bœuf bourré aux hormones et antibiotiques, de concurrence déloyale et d'un risque pour nos agriculteurs et agricultrices. Ces préoccupations rendent légitime l'initiative de notre collègue Mahaim. Ne vous laissez pas enfumer par les discours qui tendent à éviter un renvoi direct de cette initiative. Nous devons envoyer un signal très clair et le plus rapidement possible.

Mme Laurence Cretegy (PLR) : — Madame Evéquoz, permettez-moi de prendre la parole en tant que paysanne professionnelle. Oui, la forêt d'Amazonie brûle. Ce sont généralement les groupes des Verts et des socialistes qui manquent de cohérence envers les agriculteurs. En effet, vous leur imposez toujours de plus en plus de normes à respecter. Oui, nous voulons protéger notre métier. Toutefois, avant de réagir, l'Union suisse des paysans (USP) attend de pouvoir étudier ces accords. Or, il semblerait que certains députés en aient eu la primeur. La forêt amazonienne est en train de brûler — oui c'est scandaleux, mais on n'en sait que ce qu'on veut bien en lire dans la presse — et c'est une tragédie humaine à laquelle nous assistons bien assis dans nos sièges.

M. Andreas Wüthrich (VER) : — Je ne comprends pas trop ce débat. Cette initiative demande simplement que le peuple puisse se prononcer sur un traité de cette envergure, ce qui devrait être la règle selon moi. Arrêtons donc de tergiverser et renvoyons cette demande à Berne. C'est au peuple de décider si on doit ou non signer ce traité.

M. Guy-Philippe Bolay (PLR) : — En préambule, je me permets de vous rappeler mes fonctions au sein de la direction de la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI). Les milieux économiques suisses saluent l'aboutissement des négociations entamées avec les pays du Mercosur. Un accord de libre-échange revêt en effet une très grande importance pour notre économie, sachant qu'il devrait permettre de réduire, voire de supprimer à moyen terme, les droits de douane sur 96% des marchandises exportées depuis la Suisse vers le Brésil, l'Argentine, l'Uruguay et le Paraguay — les quatre pays du Mercosur.

Au-delà des droits de douane, les négociations dirigées par la Suisse visent aussi à supprimer d'autres obstacles au commerce : en simplifiant par exemple la participation d'entreprises suisses à des appels d'offres publics ou en visant une meilleure prise en compte de la propriété intellectuelle. Pour une économie suisse hautement innovante, il était particulièrement important que l'accord intègre les normes de l'accord de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur les aspects des droits de la propriété intellectuelle qui touchent au commerce. Point extrêmement important : l'UE a conclu un accord de libre-échange avec le Mercosur en juin dernier — accord qui doit encore être ratifié — et la Suisse est sous pression. Les pays du Mercosur appliquent en effet des droits de douane élevés sur les importations : ils s'élèvent à 7% en moyenne, mais peuvent atteindre 35% ! Ceux sur le chocolat suisse se montent par exemple à 20%. Si ces obstacles au commerce étaient atténués pour les seules entreprises de l'UE, de nombreux produits industriels suisses ne seraient plus concurrentiels. Il s'agirait d'un coup très dur pour les entreprises suisses qui exportent des biens et des services pour quelque 4 milliards de francs à destination du Mercosur. L'accord conclu est le seul moyen d'éviter ces désavantages concurrentiels et d'être ainsi à égalité avec nos principaux concurrents européens.

Avec ses 260 millions d'habitants et sa performance économique de plus de 2,5 billions de dollars, le Mercosur constitue un marché de croissance important pour l'économie suisse. La suppression

d'obstacles au commerce promet des bénéfices importants. Des experts les estiment d'ailleurs à plus de 180 millions de francs par an. Les entreprises pourront utiliser cette marge supplémentaire pour développer leur production et créer des emplois en Suisse. Pour toutes ces raisons, notre pays a des avantages évidents à réfléchir à cet accord de libre-échange avec une des principales régions économiques du monde.

Je peux toutefois entendre les craintes du monde agricole ainsi que les critiques contre certains aspects de ces accords commerciaux. Avant de prendre des décisions prématurées, il faut se laisser le temps de peser le pour et le contre. Le texte final de l'accord n'est pas encore disponible, une prise de position n'est donc pas encore possible. On peut néanmoins aujourd'hui féliciter notre conseiller fédéral Guy Parmelin d'avoir pu obtenir un projet d'accord qui nous place dans une situation similaire à celle de l'UE. La Suisse et les pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE) pourront donc réfléchir sereinement à l'évaluation et la ratification de cet accord, démarche qui reste encore très longue. En conclusion, il est urgent d'attendre et je vous encourage à renvoyer cette proposition à une commission, de manière à pouvoir prendre connaissance du texte de l'accord et de se prononcer ensuite sur cette initiative.

M. Régis Courdesse (V'L) : — Mme Dubois a cité Mme Chevalley et c'est de bonne guerre. Toutefois, je rappelle la déclaration de notre cheffe de groupe, Claire Richard, sur le soutien unanime des Vert'libéraux du Grand Conseil. M. Wüthrich l'a dit tout à l'heure, nous voulons un vote populaire et non aller à l'encontre de l'accord de libre-échange. Par ailleurs, l'avis du SJL m'a perturbé, hier soir. Toutefois, les explications données par notre collègue Mahaim m'ont parfaitement rassuré. Je soutiens donc cette initiative et je vous demande de la transmettre directement au Conseil d'Etat. Il faut donner un signal politique fort pour notre avenir à tous.

M. Eric Sonnay (PLR) : — Puisque les députés agriculteurs du PLR sont attaqués, je vais vous répondre. Pendant l'hiver, l'USP, l'Interprofession du gruyère, toutes les directions agricoles de notre pays, ainsi qu'un conseiller fédéral étaient dans les pays d'Amérique du Sud pour effectuer des visites et discuter de cet accord. Aucun de ceux qui attaquent les agriculteurs ne mentionne les importations actuelles provenant de ces pays du sud. Avez-vous examiné les chiffres ? La viande, le blé, les céréales, tout ce que l'on importe aujourd'hui depuis l'Amérique du Sud ? Il ne me semble pas que les chiffres figurant dans cet accord soient beaucoup plus grands.

On ne nourrit plus que le 50% des gens du pays. Or, tout le monde veut une augmentation de la population. Comment allons-nous nourrir toutes ces nouvelles personnes ? Chaque année, vous nous accusez de ne pas être assez portés sur la biodiversité et l'écologie. Les forêts de notre pays augmentent et on a toujours moins de rendement sur nos exploitations, puisque nos parcelles diminuent chaque année. Dès lors, il est préférable de contrôler les importations en concluant des accords que de n'avoir aucun contrôle. En outre, je ne crois pas aux produits bio importés de Russie ou du sud de l'Espagne et qui seraient produits dans des conditions équitables. Je m'oppose donc à cette initiative, laissons faire Berne dans ce domaine. Il nous faut suivre tous les décideurs qui ont été sur place, faute de quoi il faut changer tous les responsables de nos institutions. Enfin, mon exploitation produit le 100% de notre lait pour le gruyère, ce qui représente 30'000 tonnes de gruyère suisse par année. Avec ces accords, on pourra aussi exporter du gruyère dans ces pays.

M. Vassilis Venizelos (VER) : — Ce débat prend une tournure inattendue : nous nous écharpons pour savoir qui défend le mieux les agriculteurs au sein de ce Parlement. Il faut donc peut-être rappeler le contenu de l'initiative de M. Mahaim et je remercie MM. Courdesse et Wüthrich d'avoir recadré le débat. Il s'agit de déterminer si nous voulons ou non demander à l'Assemblée fédérale de tout mettre en œuvre afin qu'un référendum facultatif soit organisé sur cet accord de libre-échange. Voilà la question qui est posée à travers cette initiative. Il est normal que chacun vienne avec son petit couplet pour défendre les intérêts économiques de la Suisse au détriment des intérêts environnementaux et sociaux. Ce débat doit avoir lieu avec la population et c'est ce que vise l'initiative de M. Mahaim. A travers celle-ci, nous demandons un vaste débat populaire, au niveau national, afin d'étudier si cet accord va dans le sens souhaité. Je vous invite donc à garder vos arguments pour mener ce débat au niveau national et en concertation avec la population.

Pour l'heure, l'initiative vise à ce que le Conseil d'Etat s'adresse aux Chambres fédérales pour qu'un référendum facultatif soit organisé le plus rapidement possible. Cela est rappelé dans le texte de notre collègue Mahaim, les décisions vont être prises d'ici la fin de l'année et des débats seront engagés aux Chambres courant 2020, avec une ratification prévue en 2021. Les choses vont aller rapidement et, si nous renvoyons le texte de notre collègue Mahaim en commission, il sera bien trop tard par rapport à la chaîne des décisions fédérales. Il est donc important que notre Parlement puisse, le plus rapidement possible, se prononcer sur l'opportunité d'organiser un vote populaire sur cette question, sans passer par un travail en commission qui n'apportera rien au débat. Il existe actuellement deux avis de droit, dont un a été exprimé par M. Mahaim. Monsieur Jobin, si nous allons en commission, nous recevrons un troisième avis de droit et donc encore un autre point de vue sur cette question. Nous avons l'occasion d'envoyer un signal politique fort afin qu'un vote populaire soit organisé sur ce sujet.

M. Yvan Pahud (UDC) : — Je suis sensible aux propos de mon collègue Bolay concernant l'industrie d'exportation, mais, comme d'habitude, lorsqu'on conclut des accords de libre-échange, c'est souvent l'agriculture qui en fait les frais. Nous avons déjà pu le remarquer dans le passé. Je rejoins aussi les propos de ma collègue Evéquoz : nous avons une certaine responsabilité. L'industrie agroalimentaire représente 40 % du PIB du Brésil. Cela signifie que ce pays va principalement exporter des produits agricoles via l'accord du Mercosur. L'agriculture est donc forcément touchée. Nous pouvons prendre toutes les mesures que nous voulons, l'agriculture sera le parent pauvre de cet accord. Mais on incite encore le gouvernement en place au Brésil à déforester encore plus, puisque le pays pourra exporter davantage vers les pays européens et les pays de l'AELE qui vont signer cet accord. Nous avons une responsabilité : nous devons mettre un frein à tout cela. Initiative Mahaim ou pas, je fais aussi confiance au Parlement pour qu'il soumette, par voie de référendum facultatif, ce projet au peuple. L'UDC a toujours été « droit dans ses bottes » pour faire voter les accords de libre-échange par le peuple. Monsieur Wüthrich, vous nous dites qu'il faudrait soumettre cet accord au peuple, mais l'UDC veut tout soumettre au peuple. C'est une question de transparence : les accords que nous signons doivent être soumis au peuple pour que ce dernier puisse en prendre connaissance. A titre personnel, je soutiendrai l'initiative de mon collègue Mahaim afin que nous ayons les tenants et les aboutissants de cet accord et pour que le peuple puisse se prononcer en toute connaissance de cause sur ce qu'il va voter.

Mme Valérie Induni (SOC) : — J'aimerais tout d'abord répondre à ma dernière préopinante pour lui dire que personne, dans ce Parlement, n'a le monopole du cœur. Les groupes qu'elle a cités — les socialistes et les Verts — peuvent aussi avoir un vrai intérêt pour le monde agricole. Cette idée de scission entre les différents groupes — qui défend vraiment l'agriculture, qui ne la défend pas et qui s'en fiche — n'a pas lieu d'être dans ce plénum.

On parle beaucoup d'économie et on nous a dit à quel point cette dernière était importante. J'en suis également persuadée. En revanche, je trouve que l'on parle trop peu des coûts économiques liés au dérèglement climatique mondial. Les désastres climatiques coûtent de plus en plus cher. Un rapport de l'ONU de 2018 explique qu'entre 1998 et 2017, les catastrophes naturelles ont provoqué pour 2098 milliards de pertes économiques au niveau mondial. Connaître les conditions environnementales d'un accord n'est pas une demande insensée, en regard de l'économie également.

M. Yves Ferrari (VER) : — Quelques propos me font réagir. M. Bolay qui défend l'économie — il a rappelé ses intérêts — est le seul qui est suffisamment bien informé dans cette salle pour nous dire tout ce qui sera favorable avec cet accord. Pour ce qui sera défavorable, il nous dit attendre de voir ce qu'il se passera. Il est capable de nous citer tous ceux qui bénéficieront de cet accord ; il est capable de dire que cela va créer des emplois dans l'économie, mais pour tous les aspects négatifs, il nous conseille d'attendre de voir, plutôt que de nous décider aujourd'hui. Je suis un peu surpris... Ou alors il n'y a que des éléments favorables dans ce contrat, mais je ne le crois pas.

Une chose est sûre, lorsqu'il dit que des emplois seront créés en Suisse, je suis assez d'accord avec lui. En revanche, je suis persuadé que ce ne sera pas dans le domaine de l'agriculture. Notre agriculture subit, depuis de nombreuses années déjà, la concurrence déloyale de nos partenaires avec lesquels nous avons parfois signé des accords. Aujourd'hui, il me semble essentiel de protéger les agriculteurs contre de nouveaux accords qui pourraient mettre en péril leurs exploitations.

Je me nourris en Suisse ; je mange des produits du terroir — des céréales, de la viande, du lait, etc. —, mais je ne me nourris pas de machines exportées ou de leurs correspondants en billets verts. Dans ce cadre, je vous avoue que j'ai un peu tendance à faire attention à la manière dont les produits avec lesquels je me nourris sont défendus correctement, de telle manière que notre population ne soit pas trop exposée à des problèmes de santé.

J'ai bien entendu notre collègue Sonnay nous dire qu'il fallait laisser Berne agir pour les agriculteurs ; qu'il lui faisait confiance en la matière. Je prends acte que tous les problèmes, soulevés dans le cadre du projet de politique agricole de 2022 (PA22), PA22+, etc., ne sont finalement que des petits soucis pour les agriculteurs qui se sentent extrêmement bien défendus par Berne. Je ne peux que me réjouir de cette prise de position assez claire par rapport à ces éléments.

A l'image de Jean-Luc Kissling, que vous connaissez probablement comme ancien secrétaire général de Prométerre qui écrit aujourd'hui dans le courrier des lecteurs d'un quotidien romand bien connu, je ne peux que vous recommander de refuser ce type d'accord. Néanmoins, pour le faire, il faut pouvoir s'exprimer. Une fois de plus — comme notre collègue Pahud — je ne peux que vous inviter à faire le nécessaire pour que le peuple puisse s'exprimer sur ce sujet en renvoyant l'initiative de notre collègue Mahaim.

M. Marc-Olivier Buffat (PLR) : — Comme d'habitude, en cette période de veille d'élections fédérales, il y a ceux piaffent d'impatience d'aller à Berne et qui veulent déjà faire de la politique fédérale avant même le résultat des élections. Comme d'habitude, on fait des débats de politique fédérale en prenant peut-être cela pour un échauffement ; on donne des avis péremptoirs sur des accords internationaux que l'on n'a même pas lus, en donnant un avis que l'on est invité à suivre que l'on soit d'un côté ou de l'autre. Comme d'habitude, nous parlons de sujets qui sortent de nos attributions, mais, comme d'habitude, on nous dit que le monde entier nous regarde — en tout cas tout le Pays de Vaud — et qu'il faut donner un signal, au risque de transformer ce Parlement en sémaphore. Ce qui est moins habituel, c'est que dans cette affaire, pour couronner le tout, on nous demande quelque chose qui n'est pas possible, à lire l'avis du SJL. Certes, les juristes ne sont pas glamours. Certes, on a coutume de dire cette fameuse phrase tirée d'un film dont je ne me souviens plus du titre : « Vous devez être avocat, vous dégagez quelque chose de malin et d'inutile. » Néanmoins, on peut tout de même se poser la question de savoir si ce long débat débouchera vraiment sur quelque chose. Le doute existe bel et bien.

Personnellement, je lis le texte de l'initiative qui nous est soumis, à défaut de pouvoir lire l'accord du Mercosur dont tout le monde parle depuis plus d'une heure. J'y lis que l'on nous demande que le canton de Vaud exerce son droit d'initiative cantonale et intervienne auprès de l'Assemblée fédérale — c'est écrit en gras — en amont — parce qu'il y aurait peut-être en aval — des débats sur la ratification du traité de libre-échange sur le Mercosur. Est-ce seulement possible ? Le Conseil d'Etat doit-il partir en délégation à Berne pour dire que le canton de Vaud pense qu'il faudrait consulter le peuple ? C'est exactement cela que l'on nous demande ; ce n'est pas de savoir si c'est bien ou pas de consulter le peuple. Si nous devons voter maintenant, nous serions tous d'accord sur le fait qu'il faudrait soumettre ce traité au référendum, mais malheureusement — à l'exception de ceux qui auront la chance d'être élus — ce n'est pas dans nos attributions. Cela est clairement dit dans la note du SJL. Notre collègue Mahaim, avec son talent d'avocat — peut-être que la référence cinématographique que je citais tout à l'heure ne s'applique pas à lui — nous dit qu'il y a une divergence de doctrine, etc. Mais non ! C'est extrêmement clair : le canton ne peut pas faire n'importe quoi vis-à-vis des Chambres fédérales. Il peut intervenir pour demander, cas échéant, un texte de loi, un arrêté ou des éléments de compétence législative. Il ne peut pas intervenir en amont, s'agiter et dire que, dans sa suprême indépendance et majesté, il estime qu'il faut soumettre ce texte au référendum. Ce n'est pas possible !

Nous pouvons en débattre pendant des heures, mais je pense que la proposition de notre collègue Jobin, chef du groupe UDC, a le mérite de la sagesse. Nous allons discuter à nouveau de tout cela dans le cadre d'une commission pour arriver à la conclusion que nous ne pouvons pas le faire. Personnellement, je ne peux pas concevoir que le Conseil d'Etat entreprenne une démarche qui n'est pas conforme à la Constitution fédérale, respectivement une démarche qui consisterait à renvoyer ce

texte à son expéditeur en lui disant : « Pas de ça Lisette, vous n'avez pas le pouvoir de nous dire ce que nous devons faire dans ce domaine. » Mesdames et messieurs, vous pouvez penser ce que vous voulez du Mercosur, vous pouvez y être favorables à 100 % ou défavorables à 100 %, nous sommes tous d'accord pour dire qu'il faudrait un référendum, mais restons dans le champ de nos compétences et ne demandons pas au Conseil d'Etat quelque chose d'impossible et d'anticonstitutionnel.

M. Jean-François Thuillard (UDC) : — Les agriculteurs ont été accusés d'être silencieux sur ce sujet. C'est la raison pour laquelle je me permets de prendre la parole pour vous donner ma position. Nous avons entendu beaucoup de choses ce matin, des choses justes, mais aussi des choses moins justes. Des choses émotionnelles, populistes et j'en passe. Personnellement, je n'ai pas lu cet accord et j'ai de la peine à m'en faire une idée précise. Dans mon ignorance, je vais au minimum soutenir un renvoi de ce texte en commission.

M. Guy-Philippe Bolay (PLR) : — Ayant été interpellé à plusieurs reprises, je me permets donc de répondre. Pour faire un accord, il faut être deux. La Suisse a des intérêts très clairs avec son industrie d'exportation. Nous produisons énormément de choses de grande qualité, avec beaucoup d'innovations et nous avons besoin que les marchés puissent s'ouvrir à nos produits. D'un autre côté, certains pays — le Mercosur — ont moins de possibilités d'exporter des produits industriels, mais peuvent vendre des produits agricoles. Lorsqu'on commence une négociation, il faut partir du principe que chacun devra lâcher quelque chose pour obtenir d'autres choses en échange. Je l'ai dit et je le répète : cet accord pourrait être très profitable à l'emploi en Suisse. Je le sais, parce que les milieux exportateurs et les milieux industriels ont participé à la définition et à la recherche de solutions. Ils sont conscients de ce qu'ils peuvent obtenir. Ces dernières semaines, à diverses occasions, j'ai par exemple discuté avec une menuiserie de notre canton qui a pu obtenir une commande pour la réalisation de boutiques de luxe dans les pays du Mercosur. Mais si cette menuiserie doit assumer 35 % de taxes, elle ne sera pas concurrentielle. En revanche, si cet accord est signé, cela signifie qu'un chiffre d'affaires important pourrait être réalisé par cette société. C'est la raison pour laquelle je dis que cet accord pourrait être profitable à notre pays et à notre canton.

Néanmoins, il est évident que nous ignorons des tas de choses. Je l'ai dit : je comprends les craintes du monde agricole ; je comprends les critiques émises sur le plan environnemental. C'est sur ces aspects qu'il est nécessaire de prendre connaissance de ce projet d'accord avant de pouvoir nous prononcer, ne serait-ce même que sur cette initiative. Je pense effectivement que le débat se fera au moment d'un éventuel référendum. C'est seulement à ce moment, lorsque nous aurons tous les éléments en main, que nous pourrions nous prononcer. Entre les aspects juridiques et les aspects de pure politique préélectorale, je pense qu'il est judicieux de se donner un temps d'attente, de faire passer ce texte en commission, afin de pouvoir avoir l'avis du Conseil d'Etat, quelques éléments juridiques, mais aussi d'avoir le texte de cet accord pour que notre Grand Conseil puisse se prononcer sereinement sur ce projet d'initiative. Encore une fois, je vous recommande de transmettre cette dernière à l'examen d'une commission.

M. Christian van Singer (VER) : — Tout ce débat paraît un peu irréel. Nous faisons le débat de fond : sommes-nous pour ou contre cet accord. Je rappelle que ce qui nous est demandé, c'est que l'on intervienne à Berne pour que cet accord soit soumis au peuple. M. Bolay nous dit que c'est au moment du vote sur un éventuel référendum que nous prendrons connaissance du contenu précis de cet accord et que nous nous prononcerons en sa faveur ou sa défaveur. Oui, bien sûr, c'est à ce moment que chacun pourra se faire une opinion. Néanmoins, pour que cela survienne, il faut que l'accord soit soumis au peuple. Pour qu'il y soit soumis — c'est un point positif — il faut que nous-mêmes, en acceptant cette initiative, nous intervenions pour que le canton puisse se prononcer. Pour que cet accord soit soumis au peuple par un référendum facultatif, acceptons cette initiative sans tergiverser, renvoyons-la au Conseil d'Etat et non pas à une commission qui ne pourrait rien y ajouter.

M. Raphaël Mahaim (VER) : — Monsieur Buffat, au-delà des maximes et autres citations sur les avocats, je regrette cette tentative d'intox juridique — je n'ai pas peur du terme. Je le dis de manière un peu provocatrice : je me demande même si le juriste qui a rédigé cet avis de droit croit réellement à la conclusion à laquelle il est parvenu. Je le répète : des recherches approfondies montrent que le Parlement doit décider, au cas par cas, si un accord de libre-échange est soumis à un référendum

facultatif. Par ailleurs, notre canton peut effectivement demander à Berne, via une initiative cantonale, d'agir sur un arrêté fédéral de compétence des Chambres. Nous sommes parfaitement dans le cadre tracé par la législation en ce qui concerne l'intervention qui vous est soumise.

Deuxième remarque : on a entendu, à plusieurs reprises, que l'on ne connaissait pas encore les termes exacts de l'accord. C'est parfaitement juste et je ne demande qu'une chose : qu'on publie cet accord pour que nous puissions en débattre. J'ai ma petite idée sur les raisons pour lesquelles ce texte n'a pas encore été publié. Je me permets d'émettre l'hypothèse que si le projet d'accord n'est pas publié, c'est parce que le Conseil fédéral sait pertinemment que cela provoquera une levée de boucliers immédiate. Il préfère manœuvrer différemment pour faire aboutir le projet. Admettons, sans arrière-pensées de calendrier politique, que cet accord n'est pas encore publié : pour ma part, j'en connais suffisamment pour demander le référendum. C'est ce que nous avons eu l'occasion de dire à plusieurs reprises : un référendum sur un traité de cette importance s'impose. Les grandes lignes de l'accord sont connues. Du reste, je ne peux pas m'empêcher de m'amuser du fait que certains dénoncent les propos de ceux qui n'auraient pas lu cet accord. Franchement, chers collègues, qui lit l'intégralité d'un projet de loi soumis à un référendum facultatif ; qui lit l'intégralité des accords de libre-échange avant de se prononcer sur leur bien-fondé politique ? Qui, dans cette salle, a lu en entier l'accord de libre-échange avec la Chine ? Franchement, il faut être honnête et reconnaître que le contenu politique qui a été longuement exposé par le Conseil fédéral — on n'en trouve un excellent résumé sur le site de la Confédération — suffit.

Deux remarques en ce qui concerne les paroles émises par notre collègue Laurence Cretegy : j'entends votre souci d'une surréglementation qui viendrait compliquer la tâche des agriculteurs. J'entends cette crainte, c'est quelque chose que l'on entend dans les campagnes. Je peux tout à fait m'associer, dans une certaine mesure, à ces craintes. Néanmoins, comprenez-vous l'enjeu lié au fait que c'est la concurrence créée par le libre-échange agricole à l'échelle européenne ou mondiale qui met nos agriculteurs dans une position terriblement difficile ? Comment nos agriculteurs peuvent-ils tenir le coup face à des fraises produites à Almeria en Espagne dans des conditions scandaleuses et avec des standards sociaux et environnementaux moins élevés que chez nous ? Comment le producteur de viande bovine de chez nous peut-il tenir le coup face à la concurrence d'une entreprise de l'agronégoce brésilien qui propose de la viande bovine aux hormones produite dans des conditions absolument scandaleuses ? Cette concurrence n'est pas possible ! C'est là que réside le véritable enjeu : bien sûr, il y a un intérêt pour l'industrie d'exportation suisse, je ne suis pas complètement aveugle, mais l'intérêt principal pour le secteur agricole, c'est de se protéger face à cette concurrence qui ne fait aucun sens. On ne peut pas mettre en concurrence des agriculteurs qui ne travaillent pas dans les mêmes conditions, avec les mêmes standards, dans les mêmes Etats, avec le même coût de la main-d'œuvre. Ce n'est pas possible ! C'est précisément contre ce type de tendance que nous devons pouvoir nous exprimer via un référendum.

Une dernière remarque sur la chronologie et le calendrier : j'entends les demandes de passage en commission. Néanmoins, il faut être honnête : si vous avez aimé l'initiative Pahud et l'immense importance que lui a apportée le Conseil d'Etat, vous allez adorer l'initiative Mahaim et l'immense importance que lui accordera le Conseil d'Etat dans une année. Ce texte va passer en commission ; le Conseil d'Etat va probablement consolider un peu l'avis de droit — peut-être même pas, parce qu'il n'y a rien à consolider — et il y aura quelques mois de délai. Cela partira ensuite au Conseil d'Etat et, peut-être vers la fin de l'année 2020, nous aurons un projet de réponse. Mais cela se fera complètement en dehors du calendrier et sera donc inutile. C'est la raison pour laquelle je me tourne vers notre collègue Philippe Jobin. J'ai bien écouté ce qu'il a dit, mais le seul moyen que cela ait une toute petite utilité dans le débat qui se déroule actuellement sous nos yeux à propos du Mercosur, c'est qu'aujourd'hui le Parlement dise : « Nous souhaitons un référendum. Merci au Conseil d'Etat de faire le nécessaire pour que cette demande puisse être transmise à Berne dans des délais suffisants pour que l'Assemblée fédérale puisse intégrer cette demande dans ses réflexions en discutant de l'arrêté de ratification de ce traité. »

Pour toutes ces raisons, je pense qu'un renvoi immédiat s'impose. Si nous passons en commission, je me demande sérieusement si le processus en vaut la peine. Nous aurions alors une « initiative Pahud bis », avec un Conseil d'Etat qui préparera une réponse six mois après les travaux de la commission,

dans un délai malheureusement trop long. Je vous remercie de soutenir cette initiative et de demander ainsi qu'un référendum facultatif soit ouvert dans le cadre des débats à Berne.

Philippe Leuba, conseiller d'Etat : — Ma tâche n'est pas aisée, puisque Me Mahaim me demande à la fois de faire de la politique et pas du droit et de me concentrer sur le texte de l'initiative et pas sur l'accord du Mercosur. Je vais d'abord essayer de vulgariser la position du SJL : M. Mahaim a plaidé et, comme vous le savez, tous les processeurs se plaignent, mais tous les procès ne se gagnent pas. Quelle est la position du SJL ? Il dit : « Il n'appartient pas à l'Assemblée fédérale, destinataire de l'initiative Mahaim, de déterminer lesquels de ses propres actes sont soumis ou non au référendum. » Si l'on suivait M. Mahaim, cela voudrait dire que l'on reconnaît au Parlement fédéral le droit de décider si un texte est soumis au référendum ou s'il ne l'est pas. Si on fait la comparaison, c'est comme de reconnaître au Grand Conseil la faculté de dire : « J'adopte une telle loi, mais je ne la soumets pas au référendum et j'adopte une autre loi que je soumets au référendum, puisque je suis compétent pour décider, au gré du vent ou des majorités politiques, s'il y a référendum ou pas. » Pourquoi cela n'est-il pas possible ? Parce que le constituant a voulu que cette décision de soumettre un texte au référendum facultatif ne relève pas de celui qui adopte le texte, mais s'impose à lui, pour que le constituant — c'est-à-dire le peuple — puisse justement dire au Parlement fédéral qu'il ne veut pas de ce qui vient d'être adopté. Si vous acceptez l'initiative Mahaim, sur le plan juridique, cela signifie que vous reconnaissez au Parlement fédéral le droit souverain de dire ce qui relève du référendum facultatif et ce qui n'en relève pas. Si vous dites que l'Assemblée fédérale peut décréter qu'un acte de ratification soit soumis au référendum facultatif, vous admettez alors que l'Assemblée, dans une autre situation, puisse décider qu'un autre accord, qui a les mêmes caractéristiques, ne soit pas soumis au référendum facultatif. Vous exposez donc les droits constitutionnels — le droit de référendum que d'aucuns considèrent comme sacré et fondamental à la Suisse et à la démocratie directe — au choix plus ou moins éclairé et plus ou moins bienveillant de l'Assemblée fédérale. La Constitution fédérale a justement voulu prévoir le contraire : ce n'est pas l'Assemblée qui décide ce qui relève du peuple, c'est la Constitution elle-même qui impose au Parlement fédéral de soumettre ou non un texte au référendum facultatif. Il n'y a pas de référendum spontané à l'échelle fédérale ; cela n'existe pas ! Il n'appartient donc pas à l'Assemblée fédérale de décider de ses propres actes, ce qui est soumis au peuple ou ce qui ne l'est pas. C'est le constituant qui a fixé les limites au pouvoir de l'Assemblée fédérale. Et cela est juste ainsi ! C'est la même chose dans ce Parlement : si vous adoptez, par exemple, la Loi sur la pédagogie spécialisée, vous ne pouvez pas dire que cette loi ne sera pas soumise au référendum, mais que la Loi sur les impôts — pour prendre un autre exemple — sera soumise au référendum. Cette décision de ce qui relève du référendum facultatif s'impose au corps législatif qui adopte une loi. C'est précisément ce que dit le SJL, en citant l'article 141 de la Constitution. Cette dernière est l'acte qui régit les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire. Ne commettez pas l'erreur de déléguer à l'Assemblée fédérale la faculté de choisir ce qui relève du référendum facultatif et ce qui n'en relève pas. Le référendum facultatif est une institution fondamentale de notre cohésion sociale. Cela permet au peuple, aux citoyens, de mettre le holà à une décision d'un parlement. Et cela est juste que cette décision de soumettre un texte au référendum facultatif ne relève pas du parlement qui a adopté cette législation.

J'en viens maintenant au fond. Je suis de ceux qui, dans le cadre des accords de libre-échange — qu'il s'agisse de celui dont nous parlons maintenant ou de celui avec l'Indonésie ou la Malaisie, qu'il s'agisse de ceux avec l'Union européenne ou les Etats-Unis — sont extrêmement prudents avant d'en accepter ou d'en refuser la ratification. Par le passé, il faut l'admettre, un certain nombre d'accords ont injustement sacrifié les branches économiques. Je pense notamment à l'agriculture. Néanmoins, condamner d'emblée un accord, sans l'avoir lu, sur la base de lignes directrices, alors que celui qui l'a signé au nom de la Confédération, au nom du Conseil fédéral d'abord, affirme que, pour une fois, dans cet accord du Mercosur ce ne sont pas les intérêts de l'industrie contre les intérêts de l'agriculture, comme cela a trop souvent été le cas par le passé, mais l'agriculture bénéficie également d'avantages. Par exemple, M. Bolay parlait tout à l'heure du chocolat : le chocolat fabriqué chez nous, produit qui illustre parfois le génie suisse à l'étranger — avec les montres et les banques — est fait avec du lait qui provient de l'agriculture suisse. Contrairement à la plupart de ceux qui se sont exprimés ce matin, j'ai participé, il y a une année, à une délégation économique du Conseil fédéral. Cela avait été dûment annoncé à toute la presse ; les choses étaient claires à cet égard. (*Rires.*) J'étais avec M. Schneider-

Ammann, avec M. Bardet de l'interprofession du gruyère, avec quelqu'un de Proviande et quelqu'un de l'Union suisse des paysans (USP) dans les pays du Mercosur. Nous avons parcouru l'Uruguay, le Paraguay et le Brésil pour voir la réalité des négociations qui étaient à l'époque en cours. Je dois dire que les représentants des filières agricoles au départ de Kloten étaient plutôt remontés. Au retour, les choses étaient singulièrement différentes. Bien sûr, ils n'ont pas dit : « C'est super, c'est merveilleux ! » Ils ont reconnu qu'il y avait peut-être quand même, y compris pour l'agriculture, des éléments à gagner dans cet accord.

En conclusion, je vous recommande, sur le plan constitutionnel, de ne pas commettre l'erreur de croire que l'Assemblée fédérale est compétente pour décider ce qui relève du peuple ou pas ; c'est faire fi des institutions. Sur le fond, je vous appelle à faire vôtre la sagesse paysanne, le bon sens paysan. Que dit l'USP ? Elle dit, je cite l'excellent journal *Agri Hebdo* : « Pour toutes ces raisons, l'USP indique qu'elle va analyser en détail le contenu de cet accord avant de se positionner à son sujet. » Ce sont les représentants du monde agricole qui disent cela, ceux qui ont comme vocation de défendre les intérêts légitimes de l'agriculture. Je le répète à ce micro : ces intérêts ont trop souvent été sacrifiés sur le dos des intérêts d'autres branches économiques. Aujourd'hui, nous avons un accord différent des autres, puisqu'il donne des avantages spécifiques à l'agriculture et que cette dernière n'est pas la contrepartie aux avantages de l'industrie. L'USP a la sagesse de dire qu'elle attend le texte et qu'elle verra ensuite les avantages et les inconvénients de cet accord avant de se déterminer.

Pour terminer, j'aimerais répondre à Mme Induni qui souhaite la publication de cet accord, comme d'autres. Cet accord sera soumis aux Chambres fédérales ; il sera donc public. Il sera donné aux 246 parlementaires fédéraux. Les députés socialistes, les Verts, le PLR, l'UDC ou les Vert'libéraux auront donc l'occasion, via vos parlementaires ou les médias qui couvriront assurément tout cela, de prendre connaissance de ce texte dans ses moindres détails.

Sur le fond, en ce qui concerne l'initiative Mahaim, ce qui doit vous décider aujourd'hui, ce n'est pas de savoir si vous êtes pour ou contre le Mercosur. Ce débat-là viendra après. Aujourd'hui la question que vous devez vous poser est la suivante : êtes-vous prêts à affirmer que l'Assemblée fédérale peut décider elle-même de ce qu'elle soumet au référendum facultatif ou pas. Je suis de ceux qui considèrent que le constituant, c'est le peuple et que la Constitution s'impose à l'Assemblée fédérale, donc que cette dernière n'est pas compétente pour décider ce qui relève du peuple.

Mme Florence Bettschart-Narbel (PLR) : — J'aimerais revenir sur les propos de M. le député Mahaim qui vient d'utiliser la tribune pendant une heure et demie pour sa propre campagne électorale... (*Réactions dans la salle.*) Deux de ses propos m'ont particulièrement choquée. Il a tout d'abord montré une défiance vis-à-vis du SJL du canton de Vaud et en particulier de son chef de service. Je trouve cela un peu grave de la part d'un député. J'ai un peu de peine à comprendre cette remise en cause d'un avis de droit, alors que dans les travaux de la Commission des affaires juridiques, par exemple, il me semble que l'on peut déceler la qualité des travaux du SJL. J'ai aussi été choquée en l'entendant dire que, même lorsque nous aurons accès à cet accord, personne ne le lira. Cela me donne du souci quant à votre candidature au Conseil national. Que dire d'un conseiller national qui dit qu'il ne lit pas les accords qui lui sont soumis... (*Réactions dans la salle.*) Moi qui m'intéresse à l'accord-cadre institutionnel, je l'ai lu dans son entier et je trouve que cela a une certaine importance. Aujourd'hui, Me Mahaim profite de cette tribune pour s'ériger en défenseur de certains avis juridiques, je trouve cela pour le moins choquant !

Mme Laurence Cretegnny (PLR) : — Permettez-moi également de répondre à M. Mahaim. La concurrence, l'agriculture l'a vit déjà. Un jour, vous soutenez la décroissance. Un autre jour, vous soutenez les initiatives dites « eau potable ». Un autre jour, vous soutenez les agriculteurs, mais après vous leur imposez des normes pour cultiver. En politique, tout est bon à prendre, c'est malheureux. Mais qui est derrière vous ? En produisant bio, on favorise l'importation. En Suisse, nous ne produisons que le 50 % de nos légumes, fruits et oléagineux. Nous ne produisons pas encore de cacahouètes. Et je ne parle pas du lait ou du blé, puisque nous avons la chance de pouvoir couvrir la demande, même en bio. Du coup, les prix chutent. En produisant bio, nous réduisons encore d'un tiers la production. Il faut donc importer. Comment vont rivaliser les agriculteurs suisses contre des domaines de plus de 500 ha, en Europe ou ailleurs, qui produisent bio et qui sont — soi-disant —

contrôlés trois fois par année ? Comme le demandait d'ailleurs l'initiative sur les aliments équitables, nous demandons de baisser les taxes d'importation à la frontière suisse pour pouvoir importer ces aliments. Cette fois-ci, la concurrence est bien là avec nos propres producteurs. La concurrence, je la connais : je ne suis pas née de la dernière pluie. Votre initiative demande que le canton s'engage pour un référendum avant de connaître l'accord. Je dis non !

M. Jean-Michel Dolivo (EP) : — Le conseiller d'Etat nous a livré un cours de droit constitutionnel et, sur beaucoup de points abordés, je peux partager son opinion. En revanche, en citant l'article 141 de la Constitution fédérale, l'avis de droit permet de donner une réponse. Il dit, à juste titre, à la lettre d) : « Les traités internationaux peuvent être soumis au référendum facultatif s'ils contiennent des dispositions importantes fixant des règles de droit et dont la mise en œuvre exige l'adoption de lois fédérales. » C'est un critère pour soumettre ou non au référendum un traité international que la Suisse va signer. Il y a effectivement là une appréciation de l'Assemblée fédérale par rapport à ce traité international. Est-ce que ce traité international contient des règles de droit dont la mise en œuvre exige l'adoption de lois fédérales ? Même si nous n'avons pas la totalité du traité, ce qui est sorti de ce texte dans diverses déclarations paraît suffisamment important — tant par rapport à la situation des agricultrices et des agriculteurs que par celle des consommateurs — pour que l'Assemblée fédérale mette en œuvre sa faculté d'appréciation. Comme cela a été dit par mon collègue Mahaim, sur d'autres traités internationaux conclus avec d'autres pays, l'Assemblée fédérale a jugé si, oui ou non, elle allait soumettre ces traités au référendum facultatif. Je pense que la démonstration de droit constitutionnel que notre conseiller d'Etat nous a présentée est incomplète ou qu'elle ne prend pas en compte cet aspect.

M. Stéphane Masson (PLR) : — Il a été question de la Constitution fédérale. En prolongement de ce que vient de dire M. Dolivo, j'aimerais revenir sur l'article 141, qui prévoit aussi à huit cantons, lorsqu'ils le demandent, de demander à ce que l'objet soit soumis au vote du peuple. Plutôt que d'intervenir en amont, comme on essaie de le faire, plutôt que de vouloir donner un signal, on peut très bien imaginer d'attendre la possibilité que le droit fédéral offre aux cantons s'ils s'unissent et si huit d'entre eux demandent de procéder par voie de référendum. J'estime donc il est trop tôt pour aller dans le sens de l'initiative de M. Mahaim.

M. Raphaël Mahaim (VER) : — Je salue l'élégance de la remarque de notre collègue Bettschart-Narbel sur laquelle je ne reviens pas. J'aimerais néanmoins revenir sur le fond de cette question qui est fondamentale. Oui, je l'assume totalement : je suis critique envers cet avis de droit, parce qu'institutionnellement, par rapport à la qualité de nos débats, il est peu agréable de recevoir, quelques heures avant notre discussion, un avis de droit réalisé à la demande du chef de département sur un sujet complexe. Par ailleurs, dans cet avis de droit, les conclusions ne sont, du point de vue constitutionnel, pas correctes. Une dernière fois, j'aimerais revenir sur ce sujet : hier soir, j'ai reçu cet avis de droit. J'ai d'abord cru avoir raté quelque chose, j'ai cru que je m'étais planté. En lisant l'avis de droit, j'ai compris qu'il n'y avait en réalité pas de problème, mais que ce n'était que de la fumée. Une dernière fois, j'aimerais reprendre le raisonnement que M. Dolivo vient de tenir : la Constitution laisse une marge de manœuvre à l'Assemblée fédérale. Cette dernière décide à chaque fois de soumettre ou pas un traité à un référendum facultatif. Monsieur le conseiller d'Etat, j'ai repris très respectueusement le vote sur la Chine. Je cite le vote au Conseil national : par 109 voix contre 52 et 21 abstentions, le Conseil national a refusé mardi de soumettre le traité au référendum facultatif. Oui, l'Assemblée fédérale a la compétence de soumettre ou pas un traité de libre-échange au référendum facultatif. Pour l'accord sur l'Indonésie — nous verrons ce que les Chambres votent — le Conseil fédéral propose de soumettre l'accord à un référendum.

Enfin, je l'ai déjà cité, mais je le répète une dernière fois : le Conseil fédéral voulait aller dans le sens de ce que dit le conseiller d'Etat, à savoir supprimer toute marge de manœuvre pour l'Assemblée. Il a proposé un projet de révision de loi ; beaucoup ont répondu négativement lors de la consultation et le projet a été abandonné. C'est la communication du 28 août que je vous ai montrée tout à l'heure, cela signifie — vous l'avez évidemment compris — qu'en l'état actuel, les Chambres fédérales demeurent libres, dans le cadre tracé par la Constitution, de soumettre ou non un traité de libre-échange à un référendum facultatif. Je vous invite à ne pas tomber dans le panneau de ce doute semé par cet avis de droit et à accepter l'initiative qui vous est soumise.

M. Philippe Leuba, conseiller d'Etat : — Monsieur Mahaim, vous avez déposé votre texte mardi dernier et vous demandez aujourd'hui un renvoi immédiat. Dans l'urgence, nous avons évidemment dû, compte tenu du caractère baroque de l'initiative qui vous est soumise, demander un avis de droit juridique. Vous ne voyez pas de problème avec cet avis de droit, parce que vous ne voulez pas le voir. Evidemment, c'est votre bébé et vous êtes en pleine campagne électorale. (*Réactions dans la salle.*) Bien sûr, c'est la réalité !

L'article 141 de la Constitution ne dit pas l'assemblée « peut » ou « ne peut pas soumettre ». Cet article fixe les critères du référendum facultatif. L'avis de droit que vous ne citez que partiellement le dit très clairement dans sa conclusion : l'assujettissement d'un texte adopté par l'Assemblée fédérale au référendum facultatif est donc une question de droit qui dépend de l'interprétation de l'article 141 et non du bon vouloir de l'Assemblée fédérale. C'est précisément le texte de l'avis de droit du SJL qui, je me permets de vous le rappeler, ne figure pas dans mon département. Effectivement, j'ai voulu savoir juridiquement ce qu'il en était de ce texte baroque que vous aviez déposé, j'ai obtenu une réponse, mais cet avis de droit n'est pas orienté. Il a été demandé par un autre département. Pour ne rien vous cacher, je l'ai soumis au Conseil d'Etat qui siégeait hier sur le budget. Le Conseil d'Etat m'a dit qu'il fallait le diffuser à l'ensemble du plénum, parce qu'il est suffisamment éclairant. Ne mettez pas le pied dans l'engrenage qui consiste à dire que l'Assemblée fédérale a la liberté de choisir ce qui relève du référendum facultatif. Refusez cette initiative ou ayez au moins la sagesse de la renvoyer en commission. Vous aurez à ce moment-là la faculté de mettre sur le gril le chef des juristes de la couronne et de vous convaincre, si vous ne voulez pas être convaincus par mes propos pour des raisons partisans, que Me Schwaar a raison sur cette question.

Le président rappelle que l'auteur demande le renvoi direct au Conseil d'Etat et que des députés demandent le renvoi en commission.

Le renvoi direct au Conseil d'Etat, opposé au renvoi à une commission, est choisi par 71 voix contre 63 et 3 abstentions.

L'initiative est prise en considération et renvoyée au Conseil d'Etat par 74 voix contre 60 et 3 abstentions.

La séance est levée à 12 heures.
